



DOSSIER CAS PAR CAS

VOLET PAYSAGER

55 Allée Pierre Ziller, Atlantis 2

06560 Valbonne

France

23 février 2026

SOMMAIRE

1	Aires d'étude et méthodologie.....	3
1.1	Les aires d'étude paysageres	3
1.2	Bibliographie	4
1.3	Quelques définitions préalables	4
1.4	Eléments de méthodologie	4
2	Etat actuel du paysage	5
2.1	Analyse de l'aire d'étude paysagère	5
3	Impacts et mesures	24
3.0	Présentation du projet	24
3.1	Incidences paysageres brutes du projet agrivoltaïque	32
3.2	Mesures paysageres	38
3.3	Incidences paysagères résiduelles	40
3.4	Incidences paysagères cumulées	41
4	Conclusion générale du volet paysager et patrimonial	42

1 AIRES D'ETUDE ET METHODOLOGIE

1.1 LES AIRES D'ETUDE PAYSAGERES

Afin de réaliser l'étude paysagère, il est nécessaire de délimiter une aire d'étude spécifique. Celle-ci est adaptée selon différents paramètres à savoir la topographie, les structures paysagères, le patrimoine et l'occupation du sol. Compte-tenu de la nature du projet étudié et du contexte paysager, l'analyse est cadrée par un rayon d'étude d'environ 2 km autour de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet.

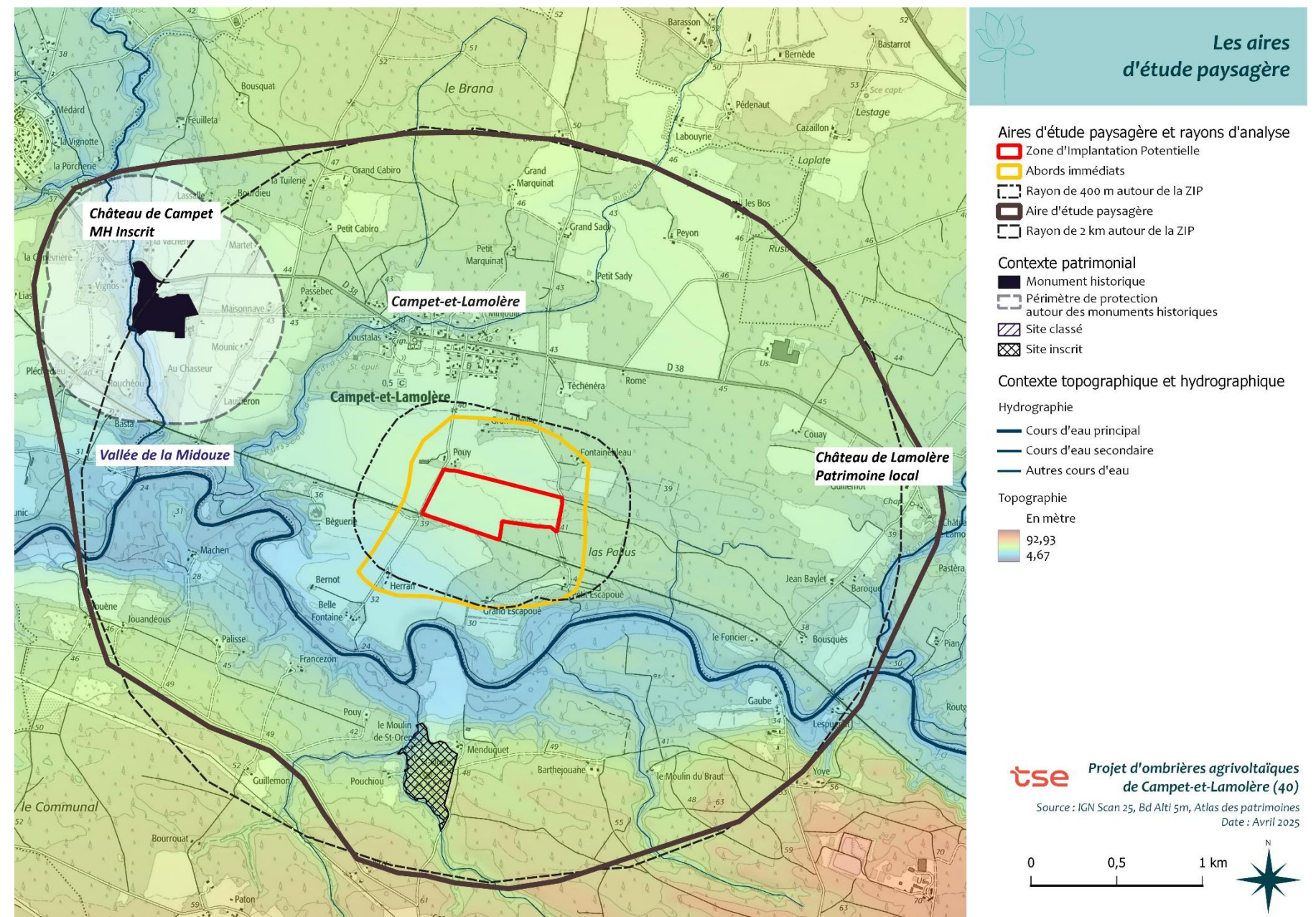
La ZIP au sein de l'unité paysagère de la Grande Lande, paysage constitué d'un plateau forestier animés par les clairières agricoles. La vallée de la Midouze et le réseau hydrographique détaillé découpent le territoire.

L'aire d'étude paysagère a été définie à partir d'un rayon de 2 km autour de la ZIP. Compte-tenu du contexte topographique et humain, les adaptations sont minimales :

- Au sein des espaces boisés, l'aire d'étude s'appuie sur les axes anthropiques au sud ;
- A l'ouest, l'aire d'étude s'écarte légèrement afin de prendre en considération le patrimoine local du château de Lamolère ;
- Au nord-est, l'aire d'étude intègre le château de Campet et son périmètre de protection.

Concernant le périmètre de l'analyse des abords immédiats, celui-ci est compris au sein du rayon de 500 m autour de la ZIP. Il prend en compte les riverains les plus proches de la ZIP.

La carte ci-contre présente les rayons d'analyse et les aires d'étude paysagère. A titre d'informations, les contextes topographique et patrimonial y sont présentés.



Carte 1 : Les aires d'étude paysagère du projet d'ombrières agrivoltaïques de Campet-et-Lamolère

1.2 BIBLIOGRAPHIE

La réalisation du volet paysager nécessite la consultation de divers ouvrages et sites Internet. Les principaux sont mentionnés dans la liste ci-dessous :

- Atlas des paysages des Landes (en ligne), Département des Landes, 2020
- Données SIG de la DREAL Nouvelle-Aquitaine (unités paysagères, sites protégés, enjeux paysagers, éléments de patrimoine, paysages remarquables...);
- Atlas des Patrimoines : outil cartographique en ligne du Ministère de la Culture ;
- Base Mérimée du Ministère de la Culture ;
- Modèle Numérique de Terrain : RGE Alti à 5 m, IGN ;
- Données du catalogue de l'IGN : Bd Topo ;
- Occupation du sol : CORINE Land Cover 2018, IFEN ;
- Photographies aériennes de Géoportail et/ou de Google Earth.

1.3 QUELQUES DEFINITIONS PREALABLES

Enjeu paysager : L'enjeu du paysage correspond à la valeur attribuée au paysage. Les critères de qualité, de rareté, de fréquentation, de reconnaissance et culturels interviennent dans cette détermination.

Sensibilité paysagère : La sensibilité d'un paysage est le risque potentiel de perte de tout ou partie de la valeur de l'enjeu paysager au regard du projet. Un paysage peut présenter un enjeu paysager fort (par exemple : présence d'un château) et une sensibilité faible s'il correspond à un secteur sans visibilité possible sur le projet.

Visibilité : La visibilité se définit lorsque l'observateur peut voir le projet. La visibilité est dite totale lorsque l'ensemble du projet est visible et elle est partielle, lorsque seulement des parties du projet sont perceptibles. En fonction du positionnement de l'observateur, les visibilitées peuvent être rasante dans le cas d'un paysage aplani, dominante depuis un point haut, filtrée dans le cas de la présence d'obstacle visuel (végétation, topographie, bâti).

Covisibilité : Une covisibilité est déterminée à partir du moment où le projet étudié est visible simultanément avec un élément du paysage (lieux de vie, patrimoine...). En se référant au Guide des études d'impact des projets de parc éolien, la covisibilité est dite directe lorsque celle-ci intervient dans un champ de vision de 40° et indirecte lorsque l'angle de perception est supérieur à 50°. Cette définition peut s'appliquer aux projets agrivoltaiques.

Concurrence visuelle : La concurrence visuelle est évoquée lorsque deux éléments du paysage interviennent dans le même champ de vision. Les points d'appels sont multipliés et des effets de contrastes peuvent apparaître.

Effet visuel : L'effet visuel est la conséquence objective du projet sur l'environnement indépendamment du territoire qui sera affecté. Il prend en compte :

- La perception ou l'absence de perception du projet ;
- La visibilité totale ou partielle des éoliennes du projet ;
- La présence ou l'absence de filtres visuels sur le projet (topographie, végétation, bâti) ;
- La lisibilité du projet ;
- La prégnance visuelle du projet
- La présence ou l'absence de covisibilité directe et/ou indirecte ;
- L'analyse des contrastes d'échelles et de concurrence visuelle.

L'effet visuel est évalué de négligeable à fort.

Incidence paysagère : L'incidence correspond à la transposition de l'effet sur la valeur de l'enjeu initial. La formule suivante est appliquée : $ENJEU * EFFET = INCIDENCE$ (ou IMPACT)

L'incidence paysagère est évaluée de négligeable à fort.

1.4 ELEMENTS DE METHODOLOGIE

TERRAIN

La phase de terrain s'est déroulée en mai 2025 par beau temps. Un reportage photographique a été réalisé depuis la ZIP, les abords immédiats et depuis l'aire d'étude paysagère. Le but étant de ressentir les ambiances paysagères, d'analyser les réelles perceptions visuelles et d'appréhender l'insertion paysagère du projet. Les photographies ont été prises en respectant la course du soleil afin de garantir leur qualité avec un appareil photo réflex avec objectif variable.

HIERARCHISATION DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES

Le volet paysager évalue les niveaux d'enjeux et de sensibilités du territoire étudié. Les niveaux s'étendent de très faible à fort et sont déterminés, par thématique, en fonction de :

Lieux de vie : Les enjeux liés aux lieux de vie sont établis en fonction de la population et du potentiel touristique :

Lieu de vie de moins de 300 habitants	Lieu de vie entre 300 et 2 000 habitants	Lieu de vie entre 2 000 et 5000 habitants et/ou touristique	Lieu de vie de plus de 5000 habitants et/ou touristique
TRES FAIBLE	FAIBLE	MODERE	FORT

La base de données de l'INSEE 2020 est utilisée comme référence concernant le nombre d'habitants par commune.

Axes de communication : Les enjeux liés aux axes de communication sont liés à la classification des axes. Cette indication regroupe les informations sur les directions et sur la fréquentation :

Chemin et route de desserte locale	Route de desserte locale	Axe secondaire	Axe majeur
TRES FAIBLE	FAIBLE	MODERE	FORT

Tourisme : Les enjeux liés au tourisme sont établis en fonction du niveau de reconnaissance, des informations disponibles, des ouvertures au public et de leur protection patrimoniale.

Patrimoine : Les enjeux liés au patrimoine sont déterminés en fonction de leur type de protection :

-	Monument historique inscrit Site inscrit	Monument historique classé Site classé Site Patrimonial Remarquable	Bien UNESCO Cumul de protections
NUL	FAIBLE	MODERE	FORT

2 ETAT ACTUEL DU PAYSAGE

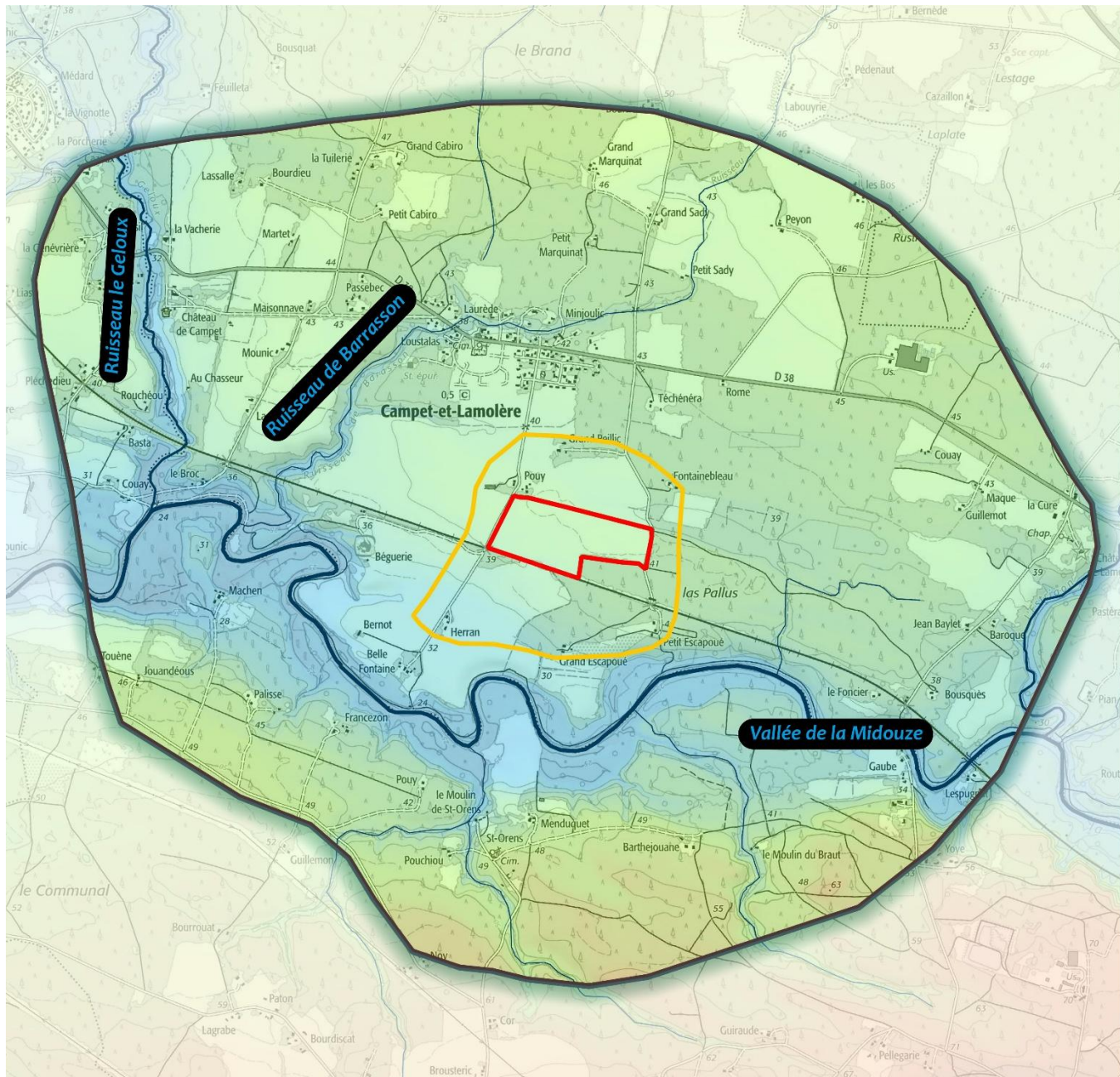
2.1 ANALYSE DE L'AIRE D'ETUDE PAYSAGERE

2.1.1 ELEMENTS DE GEOMORPHOLOGIE

L'aire d'étude se caractérise par une topographie aplanie et quasiment homogène sur l'ensemble du territoire. On notera toutefois une inclinaison nord-sud légèrement marquée au sud.

Les altitudes varient entre 43 et 45 m NGF. Elles peuvent atteindre 55 à 65 m en limite sud de l'aire d'étude paysagère.

La vallée de la Midouze crée une douce rupture dans le paysage. Un dénivelé d'environ une dizaine de mètres est observé. La transition est douce. Les ruisseaux de Geloux et de Barrasson forment de petits vallons ressentis dans le paysage.



Le contexte topographique et hydrographique

Aires d'étude paysagère et rayons d'analyse

- Zone d'Implantation Potentielle
- Abords immédiats
- Aire d'étude paysagère

Hydrographie

- Cours d'eau principal
- Cours d'eau secondaire
- Autres cours d'eau

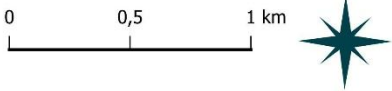
Topographie

En mètre
92,93
4,67



Projet d'ombrières agrivoltaïques
de Campet-et-Lamolère (40)

Source : IGN Scan 25, Bd Alti 5m
Date : Avril 2025



Carte 2 : Contexte topographique et hydrographique de l'aire d'étude paysagère

2.1.2 ELEMENTS DE GEOGRAPHIE HUMAINE

2.1.2.1 LES COMPOSANTES PAYSAGERES

D'après l'atlas des paysages des Landes, l'aire d'étude paysagère se situe au sein de l'unité paysagère de la Grande Lande, paysage constitué d'un plateau forestier animé par les clairières agricoles. La vallée de la Midouze et le réseau hydrographique détaillé découpent le territoire.

L'ambiance qui s'en dégage se traduit par « *Elle allie des ouvertures agricoles qui semblent infinies et une forte fermeture du paysage avec la forêt qui s'étire sans fin sur le plateau. On est submergé par la notion d'immensité.* »

Le territoire étudié est ainsi structuré par trois composantes paysagères : le plateau forestier, les clairières et les vallées de petite taille.

Le plateau forestier se traduit par de vastes étendues boisées. L'arbre constitue le motif essentiel du paysage étudié. Au sein de l'aire d'étude paysagère, les paysages boisés alternent entre des exploitations forestières et des boisements de feuillus, plus spontanés. Les exploitations se traduisent par des rangées de pins bordées par des espèces floristiques de types landes comme le genêt, la bruyère et la fougère. Ce paysage est caractéristique des Landes et porte en lui une image identitaire. Les ouvertures et fermetures sont déterminées par le cycle de culture. Les coupes rases créent des percées visuelles au sein de certaines parcelles. Les boisements de feuillus sont particulièrement nombreux au sein de l'aire d'étude étudiée. Epais et composés de différentes espèces, ils apportent une diversité dans les motifs végétaux.

Les clairières agricoles constituent des espaces de respiration au sein du plateau forestier. Elles ouvrent le regard et rompent avec la verticalité des arbres. L'agriculture apporte de nouveaux motifs comme les rampes d'arrosage. La pinède reste toujours en arrière-plan.

Les vallées et vallons animent ce territoire. Ces petits ruisseaux créent des ondulations au sein de ce territoire aplani. Par leur habillage d'arbres, d'arbustes et de fleurs, les abords de ces cours d'eau dégagent une ambiance intime et verdoyante. Un contraste apparaît avec les deux composantes précédentes.

Enfin ; l'atlas des paysages des Landes a déterminé les enjeux paysagers suivants pour l'unité de la Grande Lande :

« *Dans la Grande Lande, les enjeux paysagers principaux sont liés à la gestion de la forêt, à la perception des clairières et à leur découverte depuis les routes et les chemins.* »

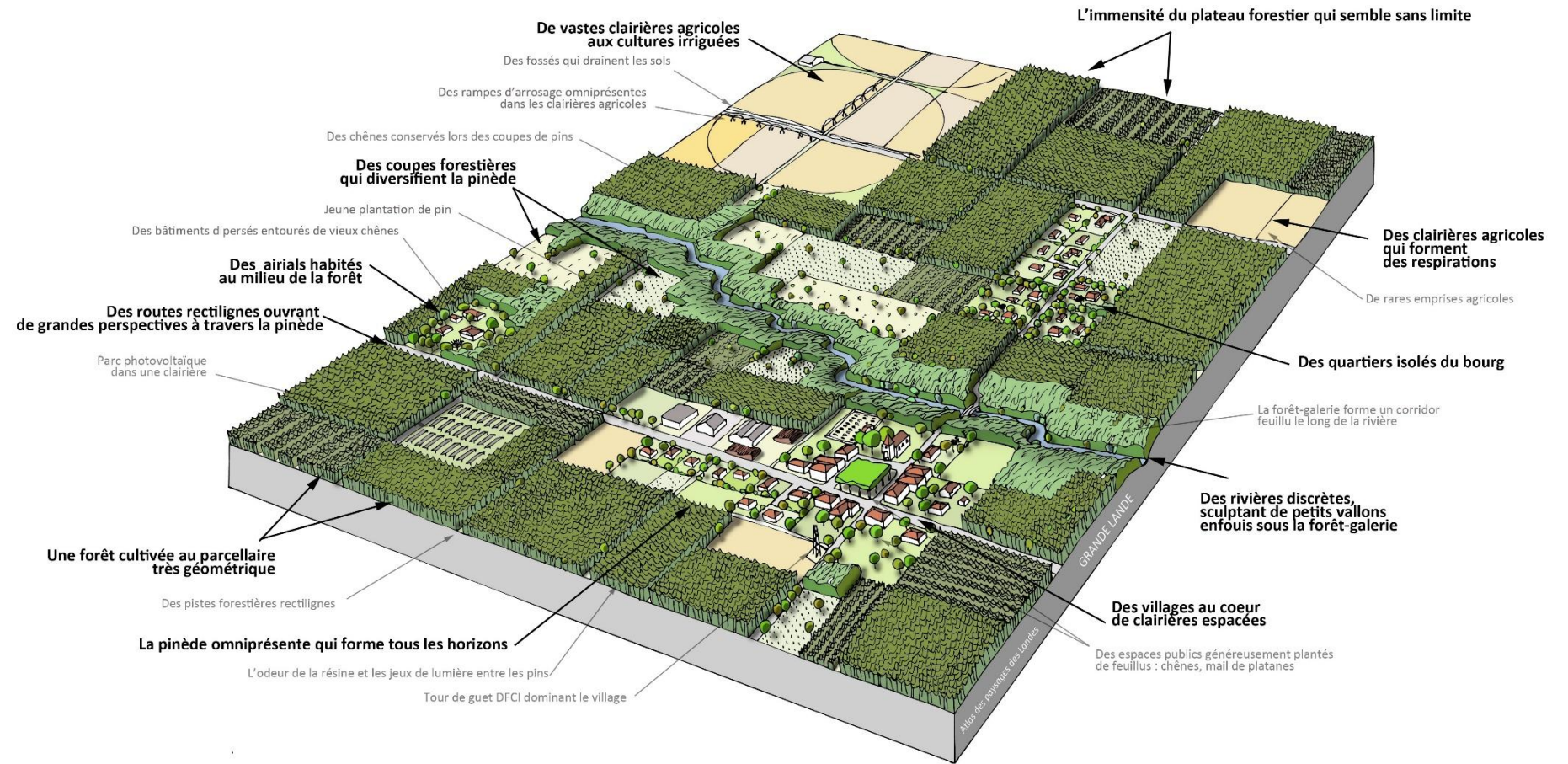


Figure 1 : Bloc diagramme paysager issu de l'unité paysagère de la Grande Lande (source : Atlas des paysages des Landes)

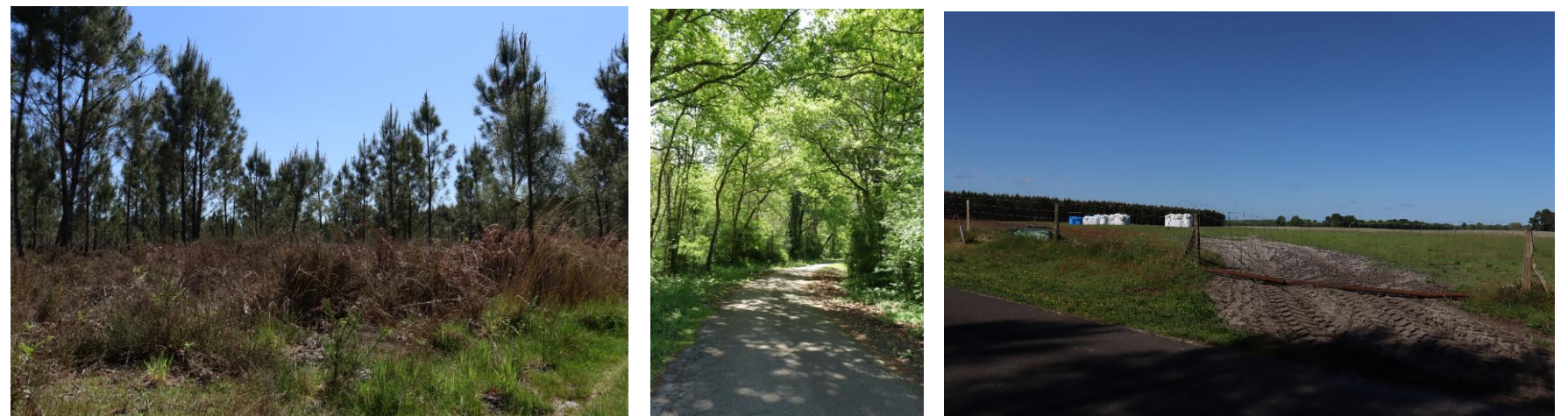


Figure 2 : Pinède, forêt de feuillus, champs

2.1.2.2 LES LIEUX DE VIE

L'aire d'étude paysagère compte un principal lieu de vie. Il s'agit du bourg de Campet-et-Lamolère situé à environ 555 m au nord de la ZIP. Avec 531 habitants (source INSEE 2024), Campet-et-Lamolère possède un enjeu faible. Le bourg originel se développe autour de la RD38. Progressivement, l'urbanisation s'est répandue à la fois de manière linéaire le long de l'axe routier et désormais s'enfonce dans les espaces dégagés. Des lotissements composent la lisière urbaine sud du bourg de Campet. Il s'agit de maisons d'habitation insérées au sein de parcelles jardinées. Les séparations sont composées de haies jardinées et/ou de murets et de clôtures. La transition avec les clairières agricoles du centre de l'aire d'étude est franche, sans obstacle visuel majeur. Comme on peut le constater sur l'illustration 1 du reportage photographique suivant, des perspectives visuelles sont identifiées en direction de la ZIP.

La lisière nord du bourg de Campet est formée par le contexte végétal de la ripisylve du ruisseau de Barrasson. Les habitations sont peu nombreuses et situées au sein d'un écrin végétal sans relation visuelle lointaine.

A l'exception de ce bourg, l'habitat se traduit par des airials et des hameaux composés de deux à trois maisons. Le reportage photographique illustre des points de vue depuis différents lieux de vie situés au nord et au sud de l'aire d'étude paysagère. Au sud, le champ de vision est directement fermé par les exploitations forestières de pins. Le premier plan est obstrué. Les pins conditionnent le regard et donnent une dimension verticale au paysage. Au sud, les motifs agricoles s'imposent au regard, comme les rampes d'irrigation, les cultures, les bâtiments agricoles. Le champ de vision s'ouvre en fonction de la hauteur des cultures, mais il est stoppé par l'omniprésence des parcelles boisées. Ces dernières forment la toile de fond du paysage et empêchent les perceptions sur la ZIP.

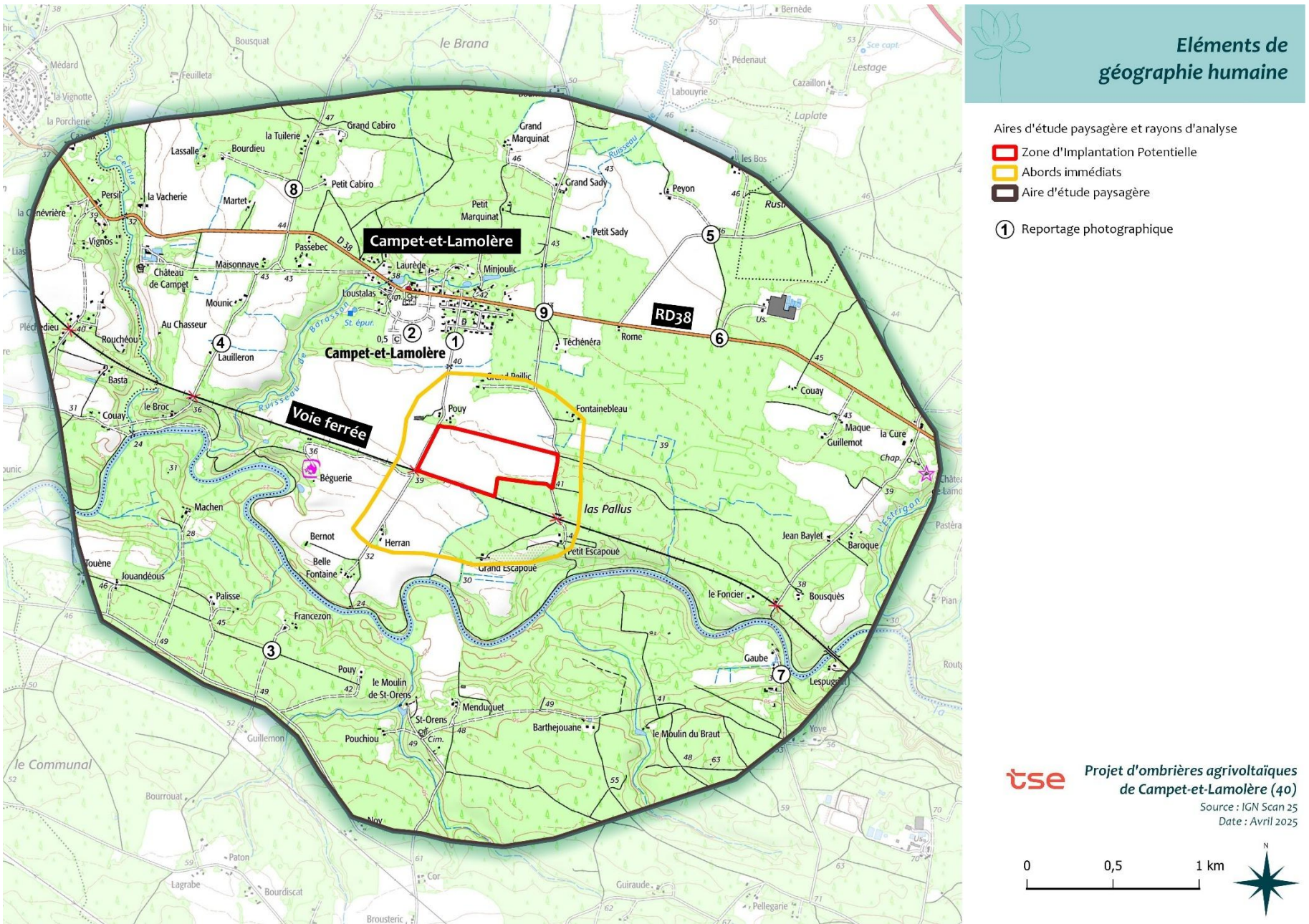
Il est à noter la présence d'une usine de compostage située à environ 1,4 km au nord-est de la ZIP s'inscrivant au sein de ce territoire. Celle-ci s'insère au sein d'espaces boisés sans perception visuelle depuis les abords.

2.1.2.3 LES AXES DE COMMUNICATION

L'aire d'étude paysagère est traversée par la RD38. Cet axe routier structure le territoire d'est en ouest et dessert Campet-et-Lamolère. C'est un axe fréquenté. Les abords sont souvent arborés, composés à la fois de forêts de feuillus et d'exploitations forestières. Quelques parcelles agricoles ouvrent le champ de vision latéral des automobilistes de manière ponctuelle. Toutefois, l'arrière-plan est fermé par des formations végétales épaisses et denses. Aucune relation visuelle n'est identifiée depuis cet axe routier.

Le territoire est ensuite parcouru par des axes routiers locaux. Ces routes sont étroites et souvent orientées nord-sud, toutes reliées à la RD38. Ces axes desservent des exploitations agricoles et forestières. A l'exception du périmètre des abords immédiats, ces routes ont un champ de vision conditionné par les éléments composant le premier plan du paysage. Lors d'ouverture plus profonde, l'arrière-plan est formé par des motifs végétaux, empêchant les relations visuelles sur la ZIP.

Une voie ferrée traverse le territoire du nord-ouest au sud-est. Elle longe la lisière sud de la ZIP. Ce chemin de fer possède une forte empreinte paysagère. Les rails et les passages à niveau s'introduisent régulièrement dans le champ de vision. Ces motifs urbains témoignent de la présence des lieux de vie à proximité, comme Mont-de-Marsan.



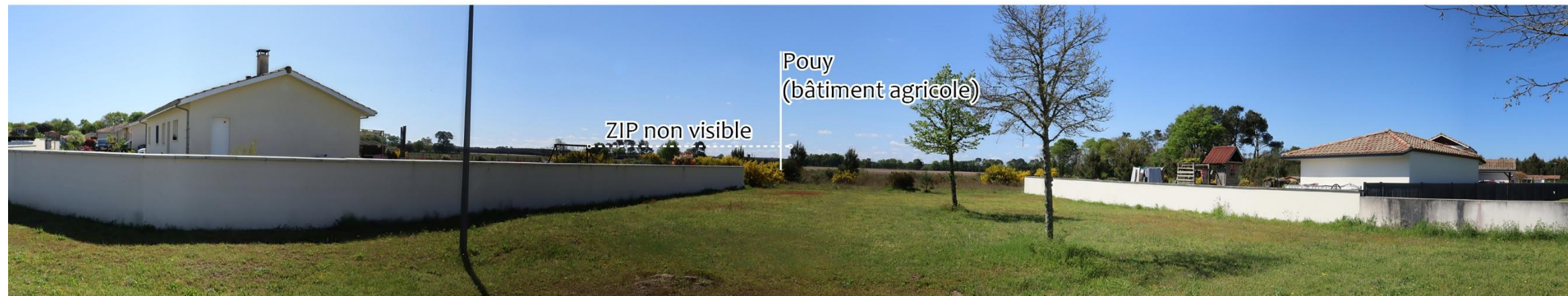
Carte 3 : Eléments de géographie humaine au sein de l'aire d'étude paysagère

Les sensibilités identifiées au sein de l'aire d'étude paysagère se concentrent uniquement sur la lisière sud du bourg de Campet-et-Lamolère. Le contexte végétal et l'absence de prise de hauteur au sein du territoire ferment le champ de vision sur la ZIP.

1. Depuis Campet-et-Lamolère, lisière sud du bourg



2. Depuis Campet-et-Lamolère, depuis le lotissement au sud-ouest du bourg



3. Depuis le sud-est de l'aire d'étude, route d'accès au lieu-dit Francezon



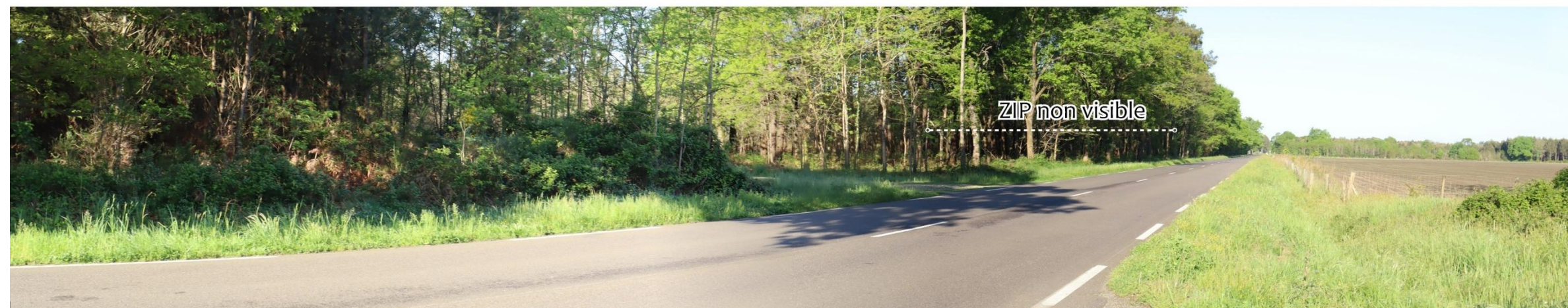
4. Depuis le nord-ouest de l'aire d'étude paysagère, lieu-dit Lauilleron



5. Depuis le nord de l'aire d'étude paysagère, lieu-dit Peyon



6. Depuis la RD38, entrée de l'usine



7. Depuis le sud-est de l'aire d'étude paysagère, lieu-dit Gaube



8. Depuis le nord-ouest de l'aire d'étude paysagère, lieu-dit Petit Cabiro



9. Depuis la RD38, entrée est de Campet-et-Lamolère



2.1.3 TOURISME ET PATRIMOINE

Ce chapitre présente les attraits touristiques de l'aire d'étude paysagère et des abords immédiats ainsi que les éléments du patrimoine réglementaire. La carte suivante présente l'ensemble de ces éléments et localise les photographies.

2.1.3.1 LE TOURISME

L'aire d'étude paysagère s'étend dans le département des Landes, à proximité de Mont-de-Marsan, proposant une vaste offre touristique et d'éléments patrimoniaux.

Au sein de l'aire d'étude paysagère, l'offre touristique se concentre à **un centre équestre**. Celui-ci est situé à environ 580 m au sud-ouest de la ZIP. Ce centre équestre est séparé de la ZIP par le chemin de fer et des abords végétalisés. Le champ de vision est contraint par ces obstacles visuels. **Aucune relation visuelle n'est possible depuis le centre équestre sur la ZIP.**

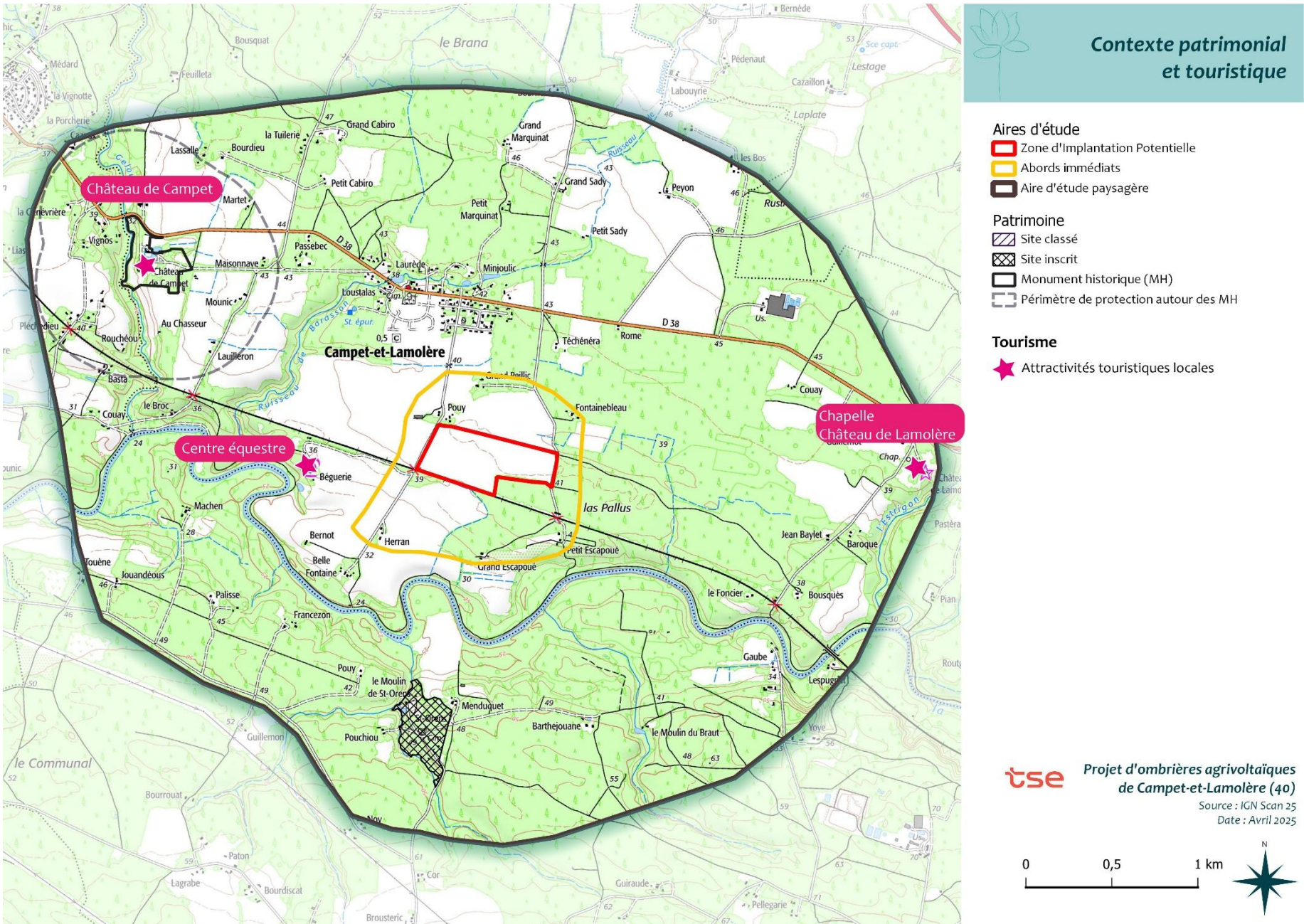
Également, on identifie des éléments de patrimoine local, non protégé en tant que monument historique, à l'est de la ZIP. Il s'agit de **la chapelle et du château de Lamolère**. Ces monuments sont privés et ne sont pas ouverts au public. Le château de Lamolère se situe au bout d'une allée composée d'un alignement d'arbres non accessible. La chapelle s'inscrit au bord de la route et il est possible de la découvrir à ses abords. Le dégagement arboré ouvre le regard autour de la chapelle. Toutefois, la masse forestière épaisse et arborée intercalée entre la ZIP et ces éléments de patrimoine local forme un écran visuel total.

Enfin, **le château de Campet**, recensé en tant que Monument Historique, est un lieu d'événements et d'hébergements. Ce lieu est étudié dans le chapitre suivant.

Aucune sensibilité n'est identifiée depuis les rares éléments touristiques retenus au sein de l'aire d'étude paysagère.



Illustration 1 : Chemin arboré menant au château de Lamolère, chapelle de Lamolère



Carte 4 : Contexte touristique et patrimonial

2.1.3.2 LE CONTEXTE PATRIMONIAL REGLEMENTAIRE

2.1.3.2.1 PRESENTATION DU CONTEXTE PATRIMONIAL REGLEMENTAIRE :

Les espaces protégés sont des ensembles urbains ou paysagers remarquables par leur intérêt patrimonial au sens culturel du terme, notamment aux titres de l’histoire, de l’architecture, de l’urbanisme, du paysage, de l’archéologie. Ils peuvent être de cinq types :

- les monuments historiques (MH) inscrits ou classés et leurs abords (rayon de 500 mètres ou leur périmètre de protection modifié) ;
- les sites classés ou inscrits ;
- les sites patrimoniaux remarquables regroupant, depuis la loi LCAP (liberté de création, architecture et patrimoine) du 8 Juillet 2016, les secteurs sauvegardés et les aires de mise en valeur de l’architecture et du patrimoine (AVAP et ancienne ZPPAUP) ;
- les biens inscrits au patrimoine mondial de l’UNESCO ;
- le patrimoine archéologique à travers les Zones de Protection et de Présomption Archéologique (ZPPA).

Le tableau suivant recense l’ensemble des éléments du patrimoine réglementaire du territoire étudié. L’inventaire a été réalisé en avril 2025 à l’aide de l’atlas du patrimoine et de la base de données Mérimée.

Sur l’aire d’étude paysagère, on compte 1 monument historique, aucun site classé, 1 site inscrit, aucun site patrimonial remarquable (SPR), aucune Zone de Présomption de Patrimoine Archéologique (ZPPA) et aucun bien UNESCO.

Commune	Type de patrimoine	Protection	Localisation vis-à-vis de la ZIP	Situation géographique	Enjeu
Monuments historiques					
Campet-et-Lamolère	Château de Campet	Inscrit	1,7 km au nord-ouest	Vallon végétalisé	Faible
Sites protégés					
Saint-Perdon	Quartier Saint-Orens	Inscrit	1,2 km au sud	Forêt	Faible
Zonages archéologiques					
Campet-et-Lamolère	Zone de protection archéologique AC4	ZPPA	En partie sur la ZIP au SE	Champs et forêt	Fort sur la ZIP

Tableau 1 : Inventaire du patrimoine réglementaire

2.1.3.2.2 ANALYSE DU CONTEXTE PATRIMONIAL REGLEMENTAIRE

L’ensemble de ces éléments patrimoniaux ont été analysés vis-à-vis de la ZIP au regard des potentielles ouvertures visuelles et des éventuelles covisibilités. La détermination des sensibilités s’appuie sur l’analyse cartographique et sur le travail de terrain.

- **Le château de Campet**

Le château de Campet se situe à environ 1,7 km au nord-ouest de la ZIP. Il s’agit d’un domaine privé non accessible au public. Situé dans un vallon végétalisé, le château ne se repère pas depuis les abords, notamment depuis la RD38 qui longe la limite nord du monument. Un chemin bordé d’arbres signale la présence du château. La topographie descendant vers le ruisseau du Geloux ne favorise pas les ouvertures visuelles. Celles-ci sont contraintes par la présence régulière d’espaces boisés et la ripisylve du ruisseau de Barrasson proche de la ZIP. **Aucune relation visuelle n’est possible depuis le château. Les covisibilités sont impossibles en raison de l’absence de vue sur le monument.**

Abords du château de Perquie, RD38



Illustration 2 : Absence de perception du château de Campet et de la ZIP

- **Le site inscrit du quartier de Saint-Orens**

Le site inscrit du quartier de Saint-Orens se situe à environ 1,2 km au sud de la ZIP. Un écran de végétation compose ce site bordé de deux ruisseaux. La topographie et la végétation arborée ferment les relations visuelles. Ce site dégage une ambiance très végétale et intime contrastant avec les étendues régulières des exploitations de pins présentes à proximité. Recentré sur lui-même, **ce site protégé n’a pas de relation visuelle sur la ZIP.**

Depuis le site inscrit du quartier de Saint-Orens



Illustration 3 : Absence de relation visuelle depuis le site inscrit

Aucune sensibilité n’est identifiée depuis les éléments patrimoniaux réglementaires retenus au sein de l’aire d’étude paysagère.

- ***Le zonage archéologique AC4***

Un zonage archéologique sur la ZIP est identifié. Il s'agit de la zone noté AC4 sur le PLUi.

La DRAC a été consultée en date du 19 mai 2025.

2.1.4 CONCLUSION DE L'AIRe D'ETUDE PAYSAGERE

Le paysage de l'aire d'étude éloignée s'inscrit au sein de l'unité paysagère de la Grande Lande. Composé de vastes étendues de parcelles boisées et de grandes clairières agricoles, le paysage semble répétitif. Les rapports d'échelles sont vastes que ce soit en verticalité par les forêts de pins qu'en horizontalité avec les cultures céréalières. Le réseau hydrographique développé, notamment avec la vallée de la Midouze et les deux ruisseaux, vient rompre ces composantes. Les cours d'eau contrastent avec leur dénivelé, léger mais présent, leur végétation dense et riche et l'ambiance qui s'en dégage.

La ZIP s'inscrit au sein d'une clairière agricole. L'atlas paysager définit l'enjeu de cette composante comme un espace au sein duquel les ouvertures doivent être maintenues et que la découverte depuis les chemins soit respectée. Cet enjeu représente une sensibilité quant à son évolution.

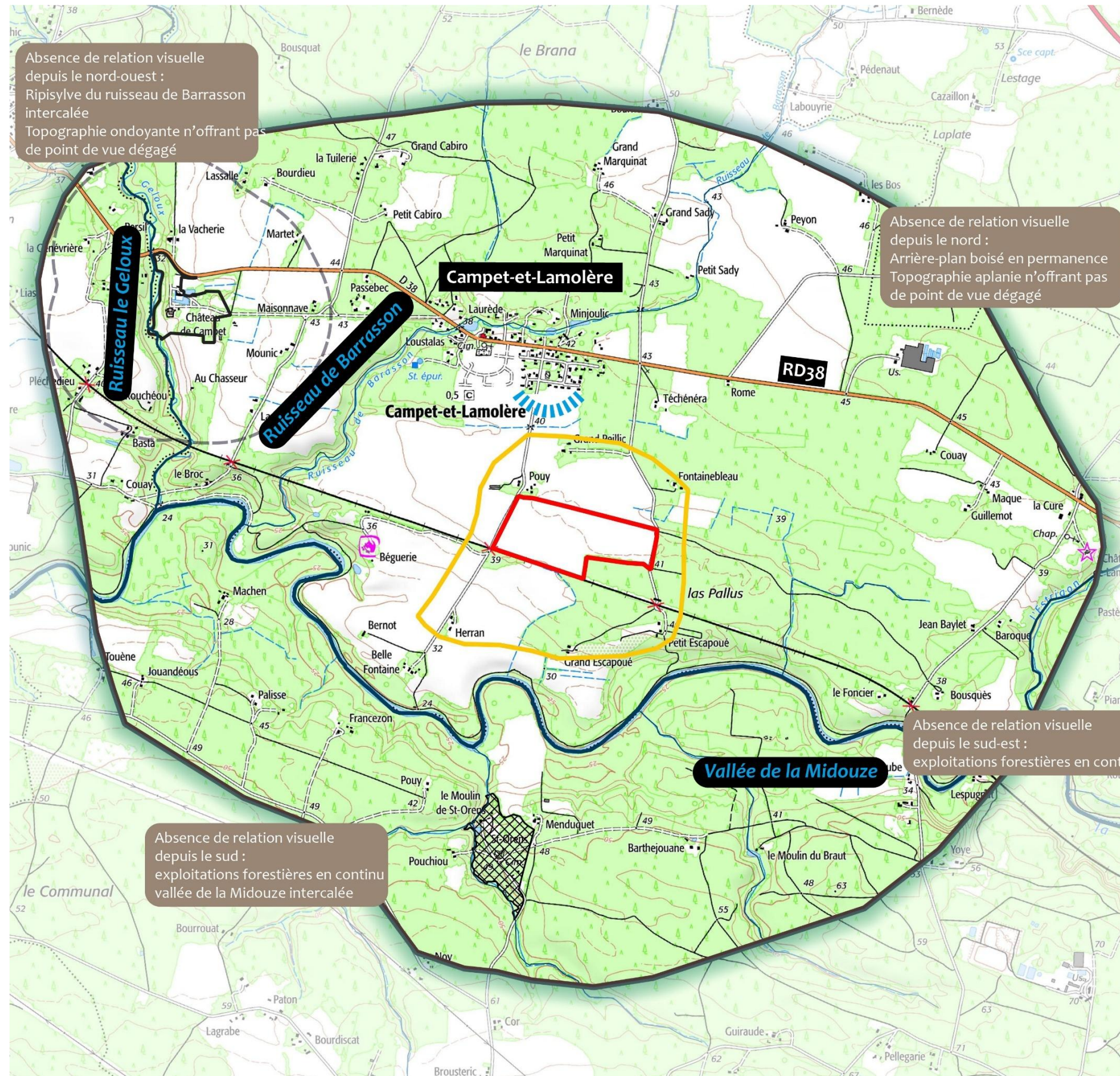
L'habitat se concentre au sein du bourg de Campet-et-Lamolère. Plusieurs airials et habitations se répartissent ici-et-là sur le territoire. Le principal axe routier est la RD38. Rectiligne, il dessert le bourg de Campet-de-Lamolère. Une desserte locale connecte les habitations et exploitations à la RD38. Les rares relations visuelles identifiées sont situées depuis le sud du bourg de Campet-et-Lamolère.

L'aire d'étude paysagère dispose d'éléments touristiques d'attractivité locale. Le château de Campet, monument historique inscrit et le site inscrit du quartier de Saint-Orens constituent les rares éléments patrimoniaux. Situés dans des écrans de végétation, aucune relation visuelle n'est identifiée.

Le tableau suivant synthétise les relations visuelles et la carte présentée en page suivante les localise.

Thématiques	Enjeu	Sensibilité
Composantes paysagères		
Vallons et vallée	Modérée <i>Ambiance intimiste et végétale</i>	Aucune
Plateau forestier	Modérée <i>Gestion de la forêt à équilibrer</i>	Aucune
Clairière	Modérée <i>Ouvertures à maintenir</i>	Modérée <i>ZIP située au sein d'une clairière</i>
Habitat		
Campet-et-Lamolère	Faible <i>Lieu de vie entre 300 et 2 000 habitants</i>	Modérée <i>Lisière sud du bourg de Campet-et-Lamolère</i>
Axes routiers		
RD38	Modéré <i>Axe fréquenté secondaire</i>	Aucune
Autres axes routiers	Faible <i>Desserte locale</i>	Aucune
Tourisme et patrimoine		
MH : Château de Campet	Faible <i>Monument historique inscrit</i>	Aucune
Site inscrit : quartier de Saint-Orens	Faible <i>Site inscrit</i>	Aucune
Centre équestre	Très faible <i>Attractivité locale</i>	Aucune
Chapelle et château de Lamolère	Très faible <i>Patrimoine local</i>	Aucune

Tableau 2 : Synthèse des enjeux et des sensibilités de l'aire d'étude paysagère



Synthèse des sensibilités paysagères

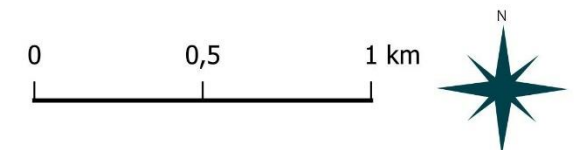
Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Abords immédiats
- Aire d'étude paysagère

Patrimoine

- Site classé
- Site inscrit
- Monument historique (MH)
- Périmètre de protection autour des MH

 Sensibilité modérée



Carte 5 : Synthèse des sensibilités de l'aire d'étude paysagère

2.1.5 ANALYSE DES ABORDS IMMEDIATS

2.1.5.1 LE CONTEXTE PAYSAGER

Constitué d'une vaste clairière agricole bordée par la lisière habitée de Campet-et-Lamolère et d'épais boisements, la ZIP prend place sur les terres cultivées. La carte présentée en page suivante met en exergue les composantes paysagères et localise les illustrations du reportage photographique citées en référence.

La topographie est aplanie, légèrement ondulée à l'est par la traversée de ruisseaux temporaires. Cette aire d'étude est habitée sous la forme de petits hameaux : Pouy, Grand Peillic, Fontainebleau, Herran, Grand Escapoué et Petit Escapoué. A l'exception de Pouy et de Herran, ces lieux de vie s'insèrent au sein de massifs boisés.

En termes de relations visuelles, celles-ci sont concentrées depuis le nord du périmètre des abords immédiats. Les lieux dits Pouy et Grand Peillic sont concernés.

- Le lieu-dit **Pouy** se compose de plusieurs maisons. L'illustration 2 du reportage photographique présenté en page suivante montre que la proximité de la ZIP induit des relations visuelles potentielles à travers de percées visuelles. En effet, les jardins des maisons forment un écran visuel partiel. En fonction de la hauteur et de l'épaisseur de la végétation, le regard se faufile et atteint progressivement la ZIP. Également, depuis la sortie sud de Pouy, l'illustration 3 en page suivante, montre la visibilité totale sur la ZIP. **La sensibilité est évaluée modérée à forte sur ce hameau.**
- Le lieu-dit **Grand Peillic** s'insère dans un contexte arboré. Dans le cas de percée visuelle à travers la trame végétale, la clairière ouvre les relations visuelles sur la ZIP. Les vues sont directes et portent sur l'ensemble de la ZIP. **La sensibilité est évaluée modérée à forte en cas de fenêtre visuelle.**

Les lieux dits, situés à l'est de la ZIP, **Fontainebleau, Grand Escapoué et Petit Escapoué** ont un champ de vision fermé par le contexte arboré. L'épaisse forêt forme un écran visuel total et permanent dans la direction de la ZIP. **Aucune sensibilité n'est identifiée.**

Le lieu-dit **Herran** s'inscrit au sud-ouest de la ZIP. La voie ferrée et ses abords végétalisés forment une barrière visuelle intercalée dans le champ de vision. **Aucune sensibilité n'est identifiée.**

Deux axes routiers locaux traversent ce périmètre d'étude. **Une route reliant Herran au bourg de Campet** structure du nord-ouest au sud-ouest le territoire. En écho, **une seconde route, menant à Escapoué** cadre le secteur est du périmètre des abords immédiats.

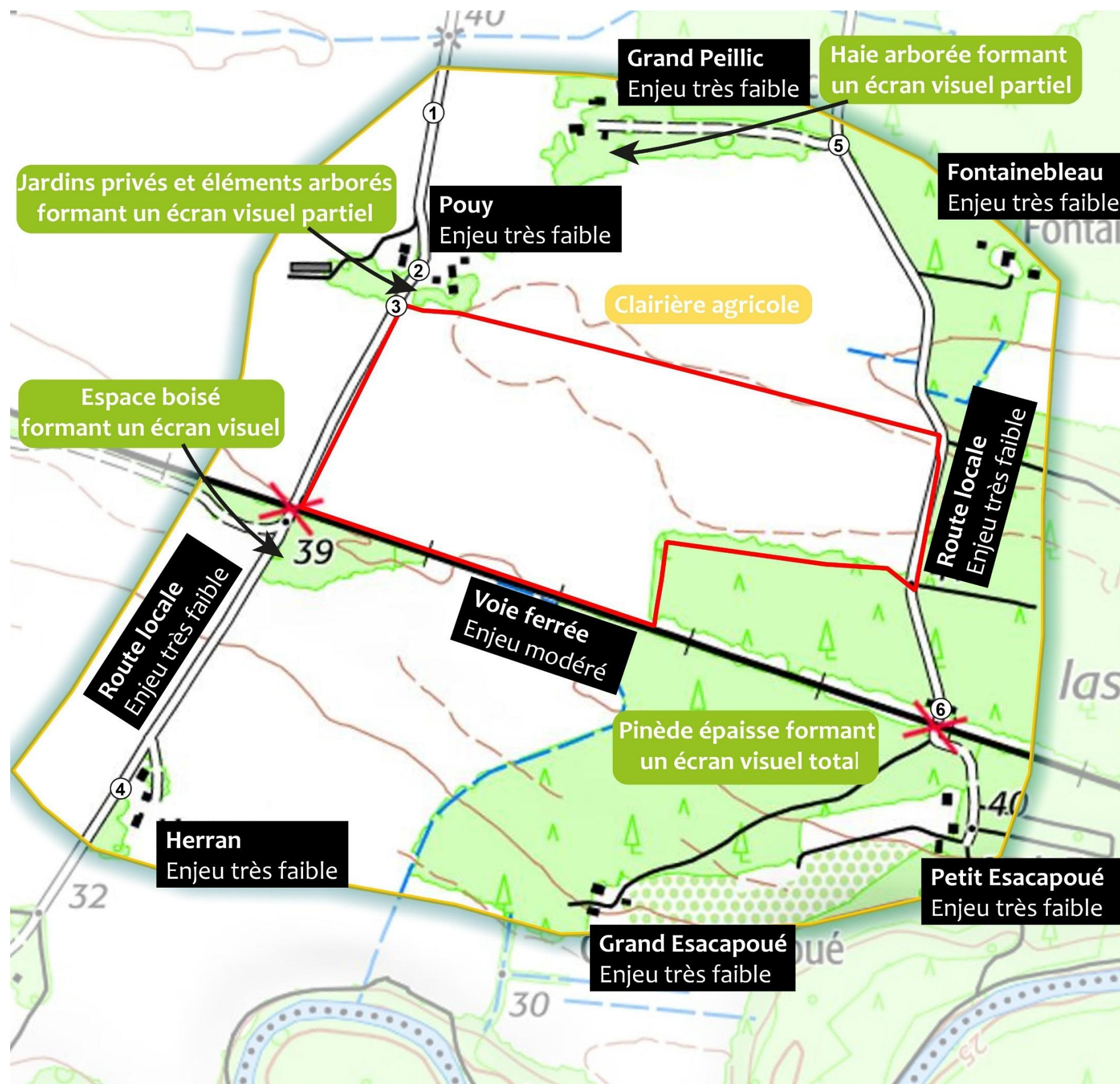
L'illustration 1 montre que les perceptions sont régulières pour les automobilistes empruntant l'axe reliant Herran à Campet. Les espaces cultivés bordant la route ouvrent les perspectives sur la ZIP. Elles sont partielles entre Campet et Pouy et totales le long de la lisière ouest de la ZIP. Enfin, elles sont nulles entre la voie ferrée et Herran en raison de la présence d'écran visuel de nature végétale. **La sensibilité est évaluée nulle à forte sur cet axe routier.**

Concernant la route reliant Grand Peillic à Escapoué, l'illustration 5 montre que la ZIP s'inscrit au second plan du paysage. Les terres, actuellement en labour, offrent une vue totale sans filtre. En fonction du rythme des cultures, la ZIP sera partiellement filtrée. En se dirigeant vers Escapoué (lieu-dit accessible qu'aux personnes autorisées pour la traversée du chemin de fer), la ZIP s'inscrit dans le champ de vision latéral de l'automobiliste. Les visibilitées sont totales sur environ 200 m. Enfin, depuis la voie ferrée, la ZIP s'inscrit en arrière-plan et est visible de manière partielle comme le montre l'illustration 6. **La sensibilité évolue de faible à forte et concerne principalement les habitants des lieux dits riverains.**

Enfin, le périmètre des abords immédiats se compose de **nombreux motifs agricoles et anthropiques** : chemin de fer, passage à niveau, rampe d'arrosage, bâtiment agricole, clôture, portails... Les notions d'espace privé sont prégnantes et délimitent l'exploration du territoire



Illustration 4 : Motifs paysagers du périmètre des abords immédiats



Carte 6 : Composantes du paysage des abords immédiats

1. Depuis le nord de Pouy



2. Depuis Pouy



3. Depuis la sortie sud de Pouy



4. Depuis le lieu-dit Herran



5. Depuis la route au nord-est du périmètre des abords immédiats, aux abords de Grand Peillic



6. Depuis la lisière sud-est de la ZIP



2.1.5.2 CONCLUSION DES ABORDS IMMEDIATS

Le périmètre des abords immédiats s’inscrit au sein d’une clairière agricole, une des composantes structurant l’unité paysagère de la Grande Lande. Le paysage est aplani, légèrement ondulé par la présence de ruisseaux temporaires à l’est de la ZIP.

Les lisières de la ZIP sont soit boisées soit agricoles, longées par un axe routier et la voie ferrée. L’habitat se traduit par des hameaux et des airials implantés dans la forêt. Les dessertes routières sont locales et peu fréquentées. La traversée de la voie ferrée induit un passage réglementé exclusivement réservé aux riverains.

Les formations végétales sous la forme de pinède et de jardins arborés et arbustifs forment des écrans visuels totaux ou partiels. De même, en fonction du cycle des cultures, celles-ci peuvent générer un obstacle dans le champ de vision.

Le tableau ci-dessous synthétise les enjeux et les sensibilités du périmètre des abords immédiats. Les sensibilités sont rares et concernent les riverains au nord de la ZIP et les axes routiers.

Thématiques	Enjeu	Sensibilité
Fontainebleau	Très faible Lieu-dit	Aucune
Herran	Très faible Lieu-dit	Aucune
Grand Escapoué	Très faible Lieu-dit	Aucune
Petit Escapoué	Très faible Lieu-dit	Aucune

Tableau 3 : Synthèse des enjeux et des sensibilités du périmètre des abords immédiats

Thématiques	Enjeu	Sensibilité
Axes routiers		
Route de Campet à Herran	Faible Axe routier local	Nulle à forte Nulle entre Herran et la voie ferrée Forte le long de la ZIP Modérée entre le bourg de Campet et Pouy
Voie ferrée	Modéré Axe de transport grande vitesse	Forte Relation visuelle dynamique
Route entre Grand Peillic et la voie ferrée	Très faible Desserte locale	Faible à forte Faible entre la voie ferrée et la pointe SE de la ZIP Forte le long de la ZIP Modérée entre la pointe NE de la ZIP et la route du lieu-dit Grand Peillic
Lieux de vie		
Pouy	Très faible Lieu-dit	Modérée à forte Relations visuelle filtrées depuis le cœur du hameau Relations visuelle ouvertes depuis la sortie sud
Grand Peillic	Très faible Lieu-dit	Modérée à forte Relation visuelle possible uniquement en cas de fenêtre visuelle

2.1.6 CONCLUSION GENERALE DE LA NOTE PAYSAGE

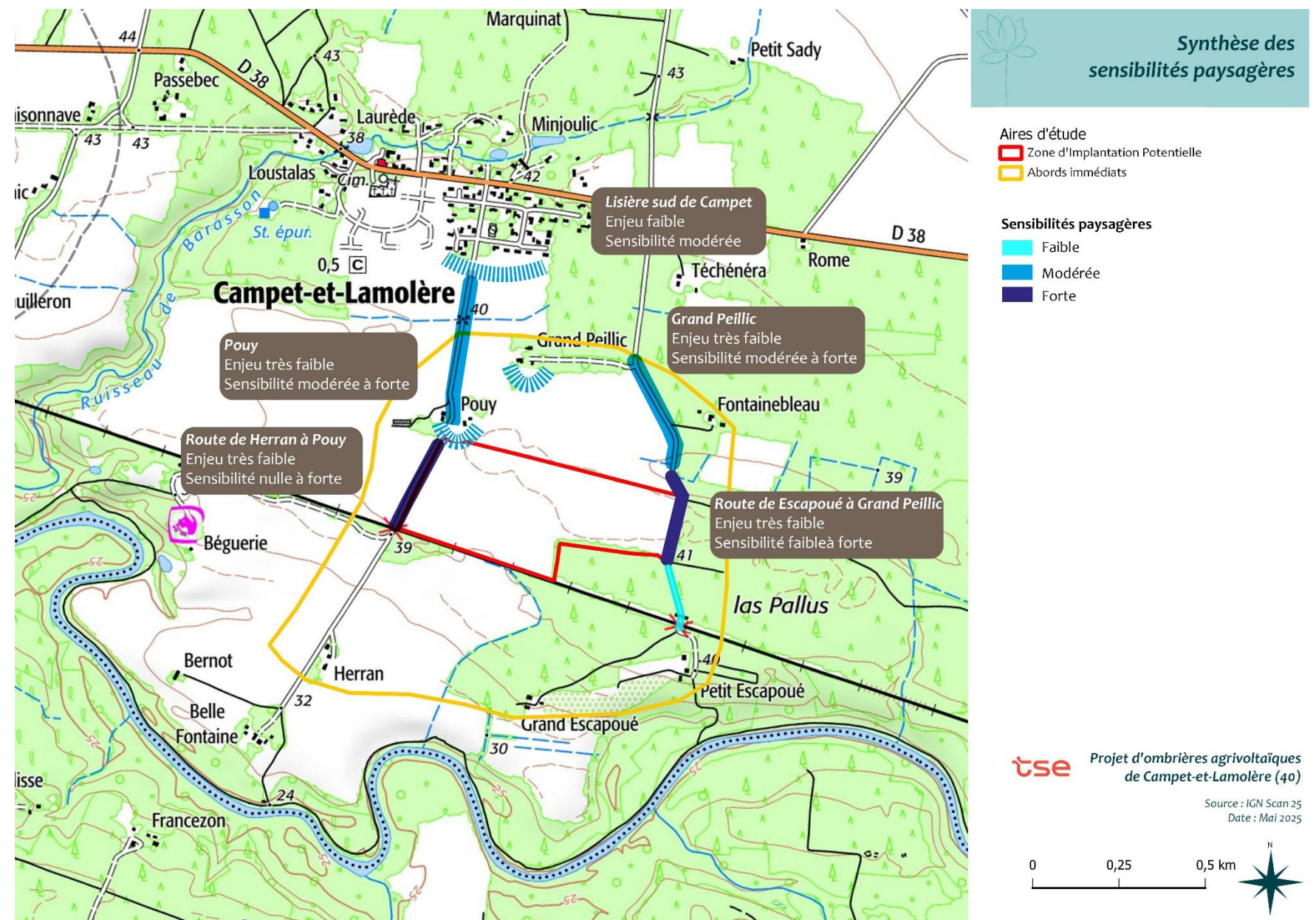
La Zone d'Implantation Potentielle du projet agrivoltaïque de Campet-et-Lamolère se situe au sein de l'unité paysagère de la Grande Lande. Le paysage étudié présente l'ensemble des caractéristiques de cette unité, à savoir un paysage constitué de trois composantes telles que le plateau forestier, les cours d'eau formant des vallons et les clairières.

La topographie aplanie et le couvert végétal fabriquent un paysage aux perspectives raccourcies. Les percées visuelles sont souvent raccourcies et l'horizon est souvent composé d'espaces boisés. Les clairières agricoles jouent le rôle d'espace de respiration et le cycle de culture des exploitations forestières y participent également. Toutefois, les ouvertures visuelles sont occasionnelles et limitées dans l'espace. Vis-à-vis de la perception de la ZIP au sein de l'aire d'étude paysagère, ce conditionnement la rend peu repérable. Seule la lisière sud du bourg de Campet est concernée par des vues.

A l'échelle du périmètre des abords immédiats, les obstacles visuels sont similaires, notamment depuis le sud et l'est de la ZIP. Malgré la proximité, les arials et autres hameaux n'ont pas de vue sur la ZIP en raison de la présence de boisements intercalés dans leur champ de vision. Les visibilitées se concentrent le long des axes routiers locaux encadrant la ZIP et depuis les lieux dits présents au nord : Pouy et Grand Peillic.

Aucun élément patrimonial réglementaire ni touristique n'est concerné par des relations visuelles.

La carte ci-contre localise les rares sensibilités identifiées au sein du territoire étudié.



Carte 7 : Synthèse des sensibilités paysagères

2.1.7 RECOMMANDATIONS PAYSAGERES

Afin d'insérer au mieux le projet dans son contexte paysager, des recommandations par ordre de priorité sont émises. Compte tenu de la localisation des parcelles concernées dans un secteur paysager peu repérable, ces recommandations sont peu nombreuses.

Recommandation 1 : Traitement de la lisière nord du projet

La lisière nord du projet est propice à des relations visuelles potentielles depuis le nord de l'aire d'étude paysagère, à savoir le lieu-dit Pouy et la frange habitée formant la limite sud du bourg de Campet-et-Lamolère.

Afin d'éviter ces relations visuelles, il est proposé de :

- Positionner la zone témoin au nord du projet : ce choix permet de reculer les ombrières des secteurs habités concernés par une visibilité potentielle ;
- Planter une haie composée d'essences locales tels que du genêt et des petits feuillus dans le sens est-ouest afin de former un flou végétal sur le projet.

Recommandation 2 : Conservation de la haie existante récemment plantée

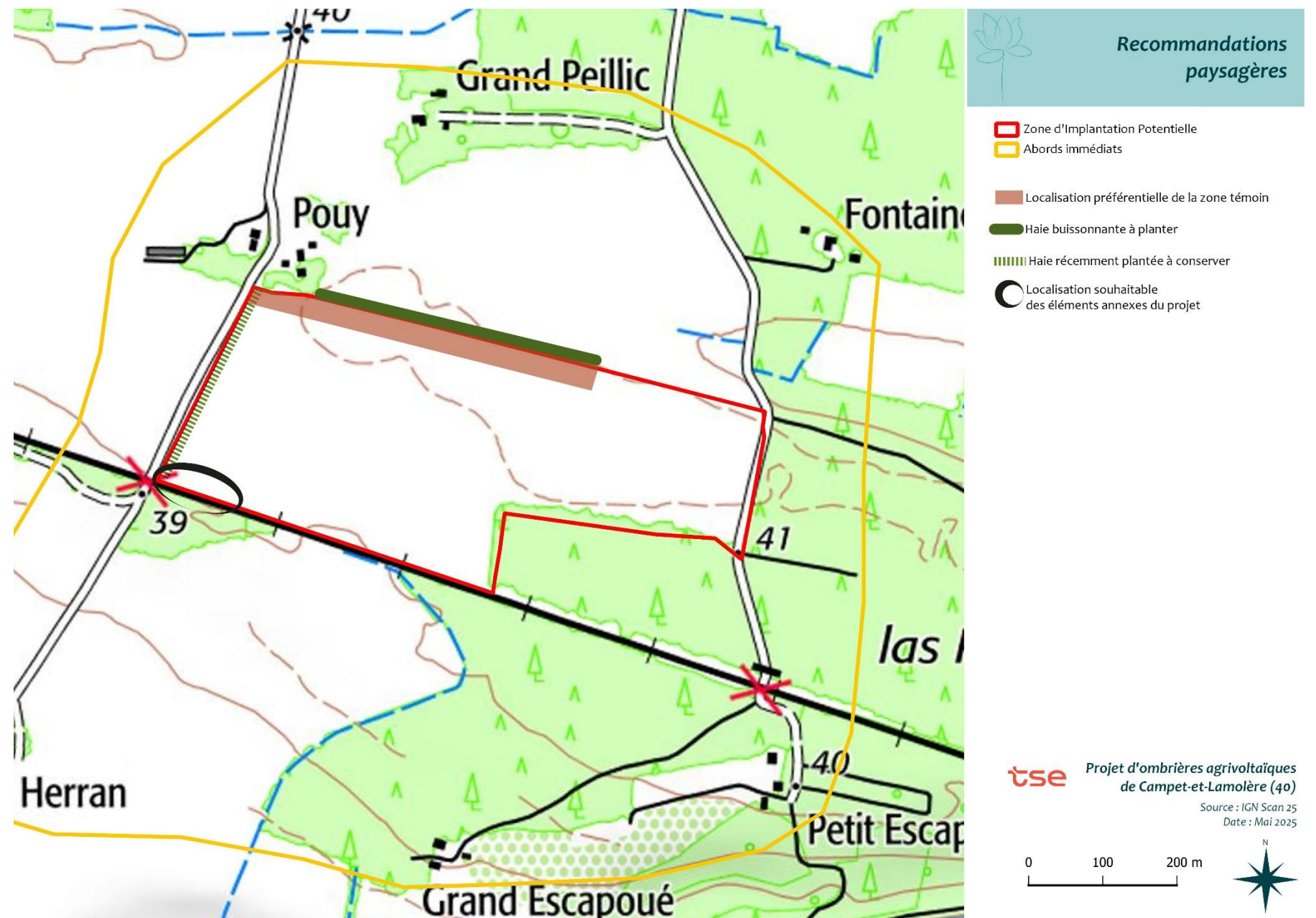
Le long de la route, à l'est de la lisière de la ZIP, une haie a été récemment plantée. Cette dernière est à conserver. Cette haie forme un filtre végétal existant et participe à la diversité paysagère locale.

Recommandation 3 : Concentration des éléments du projet

Un projet agrivoltaïque nécessite l'installation d'un poste de livraison, d'une citerne incendie et d'un poste de transformation. Ces éléments de nature industrielle contrastent avec l'ambiance agricole du territoire étudié. En les regroupant, cela permet d'éviter une diffusion de ces éléments différents.

Le cercle noir sur la carte suivante est une proposition de localisation au sud-ouest de la ZIP, le long de la voie ferrée.

Toutefois, il convient que les éléments soient insérés dans le cadre agricole et végétal du paysage. Une clôture en piquet bois serait préférable, ainsi qu'un bardage bois sur les façades du poste de livraison et des postes de transformation. Une peinture de teinte olive gris, code RAL6006, est souhaitable pour les armatures et les huisseries.



Carte 8 : Recommandations paysagères du projet de Campet-et-Lamolère

3 IMPACTS ET MESURES

3.0 PRESENTATION DU PROJET

Le projet agrivoltaïque de Campet-et-Lamolère participe à un projet agricole de territoire. L'intérêt de réaliser un projet de ce type est multiple. D'un point de vue paysager, les projets agrivoltaïques sont les témoins de l'évolution agricole. Ces projets constituent de nouveaux motifs à intégrer dans le paysage. Progressivement, ils seront à accepter et à faire partie du paysage quotidien des habitants. Ces structures complètent et confirment la présence des énergies renouvelables au sein des paysages agricoles, notamment des bâtiments à toiture photovoltaïque (présents dans le paysage immédiat du projet étudié). L'ensemble de ces structures montre le dynamisme de ces territoires.

Le projet de Campet-et-Lamolère consiste à la création d'une ombrière de culture. Elle se compose des éléments suivants :

- **La structure agrivoltaïque** appelée également **ombrière** : ces éléments s'insèrent au sein de la parcelle sans modification de la trame végétale existante. D'une hauteur maximale de 4,65 m et soutenue par des poteaux distants d'environ 15 m, l'installation s'apparente à un bâtiment dont les couleurs gris, bleu foncé et noir dominant.
- **Le poste de livraison et deux postes de transformation** : il s'agit de trois bâtiments préfabriqués d'une superficie de 36 m². La hauteur maximale est de 3 m. Ils s'apparentent à trois bâtiments techniques. Pour des raisons techniques, ces derniers sont implantés sur des talus d'environ 0,75 m.
- **La piste d'exploitation** : il s'agit d'une bande circulaire enherbée entretenue conformément aux prescriptions du SDIS. Cette piste est nécessaire pour la réalisation du chantier et pour garantir l'accès permanent aux structures. Aucune surface ne sera bétonnée. Celle-ci aura l'aspect d'un simple chemin agricole utilisé par l'agriculteur ;
- **La citerne d'eau** : l'installation d'une citerne d'eau est nécessaire afin de prévenir les risques d'incendie. Celle-ci répond aux normes exigées par le SDIS. Elle s'apparente à une bache souple de couleur vert foncé.

La carte en page suivante présente le plan de conception du projet.

Plus particulièrement, la coupe technique ci-contre explique l'installation de l'ombrière de culture. Dans le cas de ce projet, les poteaux sont intercalés d'une distance de 15 m.

Comme dit précédemment, l'ombrière de culture présente des alignements des panneaux photovoltaïques. Ces rangées permettent le passage des engins agricoles, ainsi elles atteignent en point haut 4,65 m et en point bas 0,5 m.

D'un point de vue paysager, les panneaux sont les plus perceptibles lorsque ces derniers présentent une inclinaison d'environ 60°. En effet, en position horizontale, les panneaux forment une surface aplanie visible principalement

depuis un point de vue dominant. En position verticale, les rangées des panneaux photovoltaïques s'en trouvent soulignées. La conservation de la structure paysagère actuelle facilite l'insertion du projet. Les ombrières forment des rangées parallèles les unes aux autres et occupent l'espace cultivé.

Enfin, concernant les recommandations paysagères émises à la fin de l'état initial de cette présente étude, la définition du projet a suivi

• **Recommandation 1 : Traitement de la lisière nord du projet**

« La lisière nord du projet est propice à des relations visuelles potentielles depuis le nord de l'aire d'étude paysagère, à savoir le lieu-dit Pouy et la frange habitée formant la limite sud du bourg de Campet-et-Lamolère. Afin d'éviter ces relations visuelles, il est proposé de :

- Positionner la zone témoin au nord du projet : ce choix permet de reculer les ombrières des secteurs habités concernés par une visibilité potentielle ;
- Planter une haie composée d'essences locales tels que du genêt et des petits feuillus dans le sens est-ouest afin de former un flou végétal sur le projet. »

Pour des raisons (agricoles et paysagères), la zone témoin a été placée en lisière ouest du projet. Ce positionnement présente l'avantage de reculer les structures vis-à-vis de la route longeant l'ouest du projet. Au nord du projet, la plantation d'une haie a été retenue afin de réduire les effets visuels depuis le nord de l'aire d'étude paysagère.

Recommandation 2 : Conservation de la haie existante récemment plantée

« Le long de la route, à l'est de la lisière de la ZIP, une haie a été récemment plantée. Cette dernière est à conserver. Cette haie forme un filtre végétal existant et participe à la diversité paysagère locale. »

Cette jeune haie sera conservée hors du périmètre clôturé du projet. Une bande d'entretien d'environ 2 m est prévue entre ces plantations et la clôture.

Recommandation 3 : Concentration des éléments du projet

« Un projet agrivoltaïque nécessite l'installation d'un poste de livraison, d'une citerne incendie et d'un poste de transformation. Ces éléments de nature industrielle contrastent avec l'ambiance agricole du territoire étudié. En les regroupant, cela permet d'éviter une diffusion de ces éléments différents. Toutefois, il convient que les éléments soient insérés dans le cadre agricole et végétal du paysage. Une clôture en piquet bois serait préférable, ainsi qu'un bardage bois sur les façades du poste de livraison et des postes de transformation. Une peinture de teinte olive gris, code RAL6006, est souhaitable pour les armatures et les huisseries. »

Ces recommandations sont en partie respectées et font parties des mesures de réduction. En effet, les postes de transformation, moins visibles, seront peints. Le poste de livraison est recouvert, quant à lui, d'un bardage bois.

Afin d'analyser les effets visuels du projet agrivoltaïque de Campet-et-Lamolère, **3 simulations visuelles** ont été réalisées. Les photographies ont été prises lors de la campagne de terrain paysage de mai 2025 et les simulations visuelles sont réalisées par 3D Vision. Les ombrières ont été inclinées à 40° afin d'obtenir un visuel le plus représentatif. Ces dernières sont présentées ici avec l'état initial du secteur étudié. Elles sont présentées ci-après et utilisées à travers l'analyse des effets visuels dans les chapitres suivants.

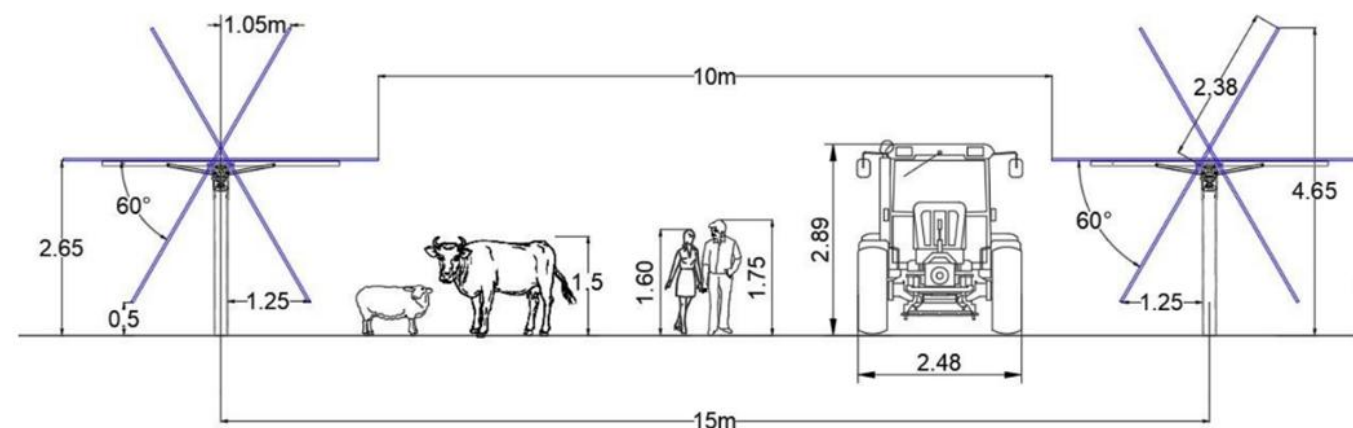
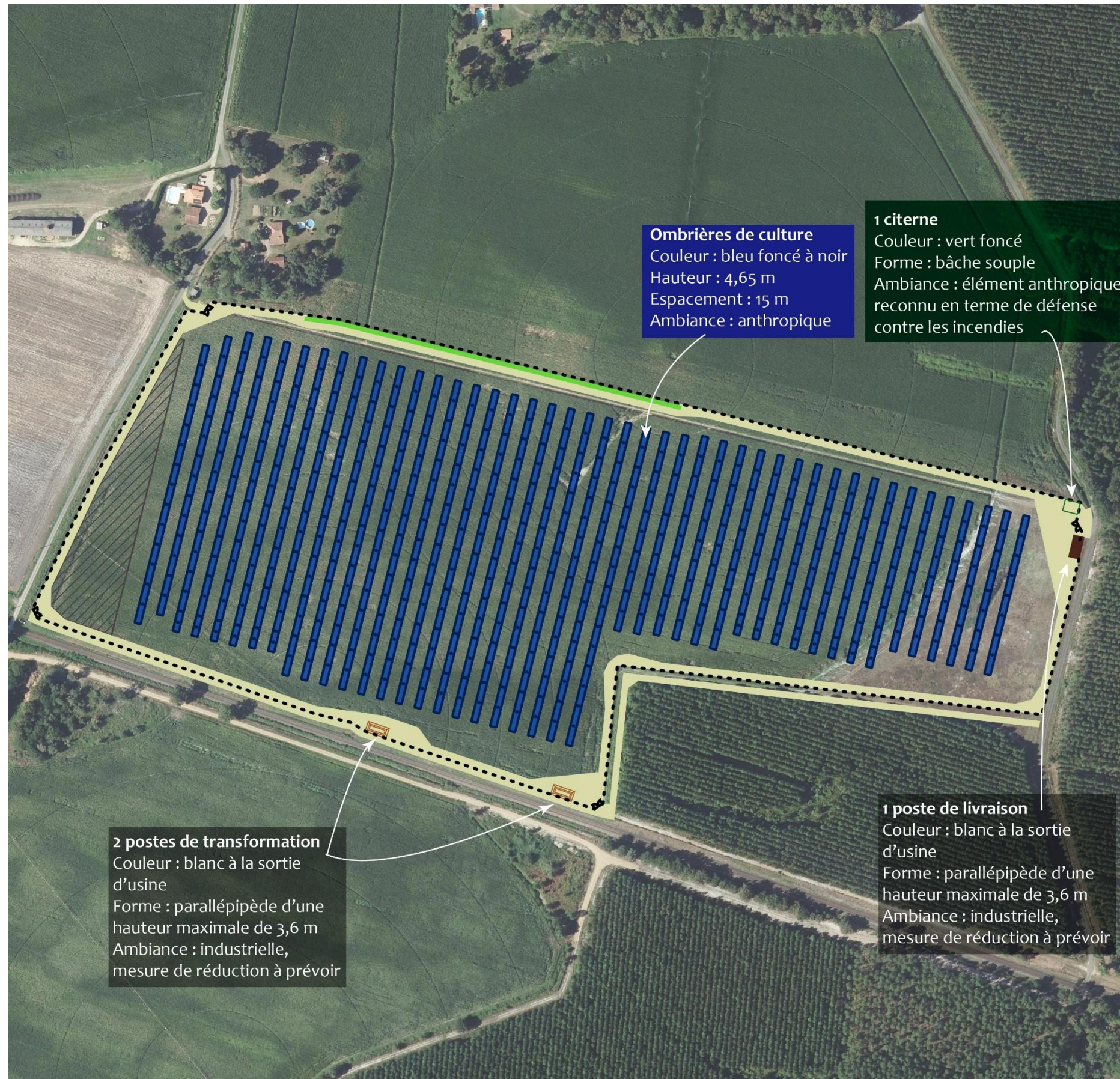


Figure 3 : Schéma explicatif des ombrières (source TSE)



Le projet agrivoltaïque

- Ombrières de culture
- Piste
- Zone témoin
- Mesure de réduction : filtre végétal à créer
- Poste de transformation
- Clôture
- Portail
- Poste de livraison

Ombrière de culture en exploitation de Chadeleuf (source TSE)



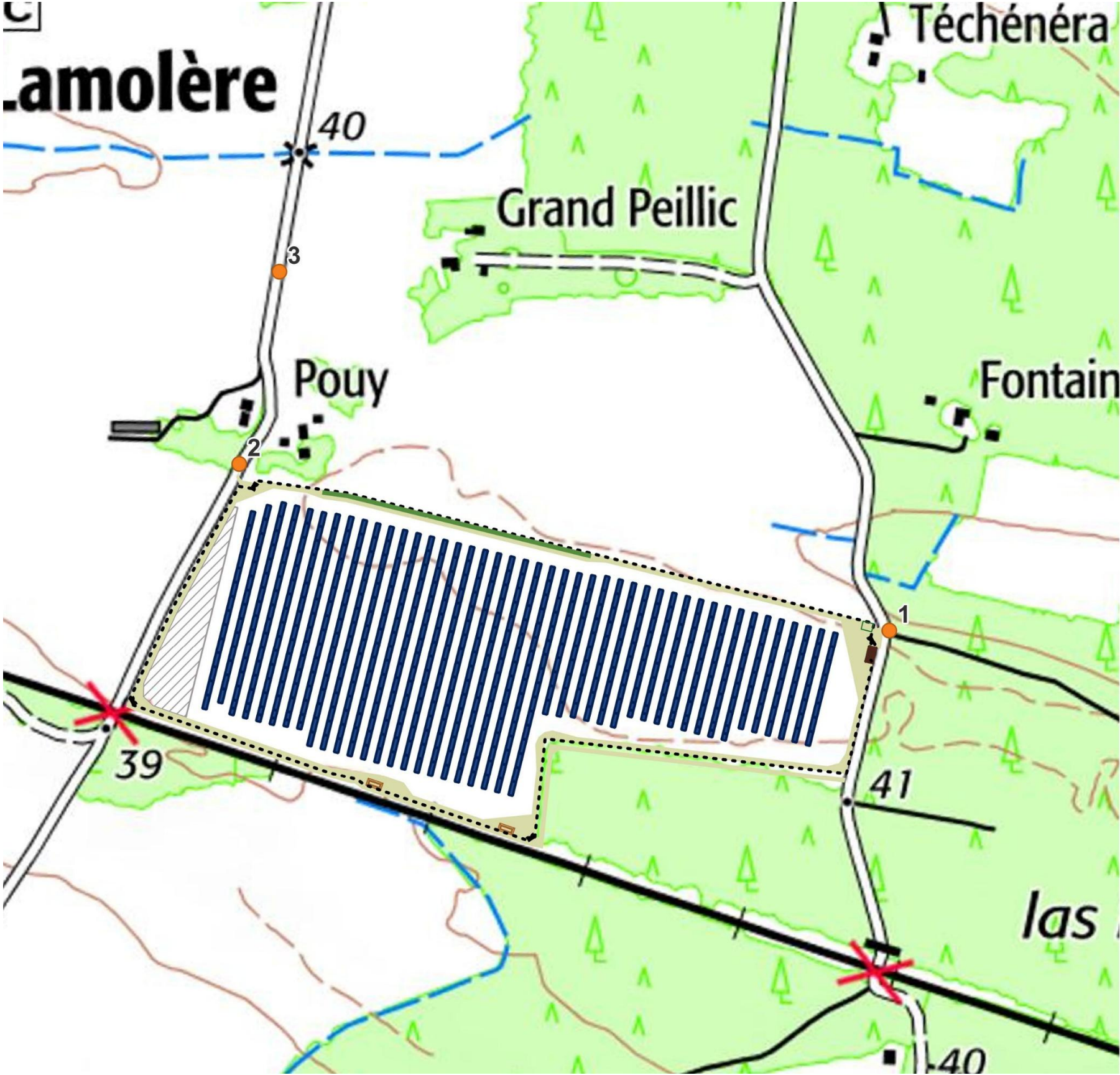
tse **Projet d'ombrières agrivoltaïques de Campet-et-Lamolère (40)**

Source : Ortho 20 cm
Date : Janvier 2026

0 50 100 m



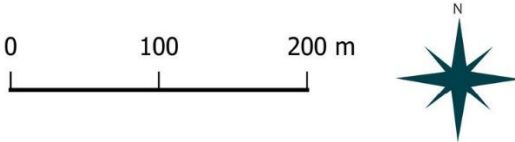
Carte 9 : Projet agrivoltaïque de Campet-et-Lamolère



Localisation des
simulations visuelles

- Simulations visuelles
- Projet
 - Ombrières de culture
 - Piste
 - ▨ Zone témoin
 - Poste de livraison
 - Poste de transformation
 - Clôture
 - Citerne
 - Mesure de réduction : filtre végétal à créer

tse **Projet d'ombrières agrivoltaïques
de Campet-et-Lamolère (40)**
Source : IGN Scan 25
Date : Décembre 2025



PDV 1 - Etat initial - Entrée du projet



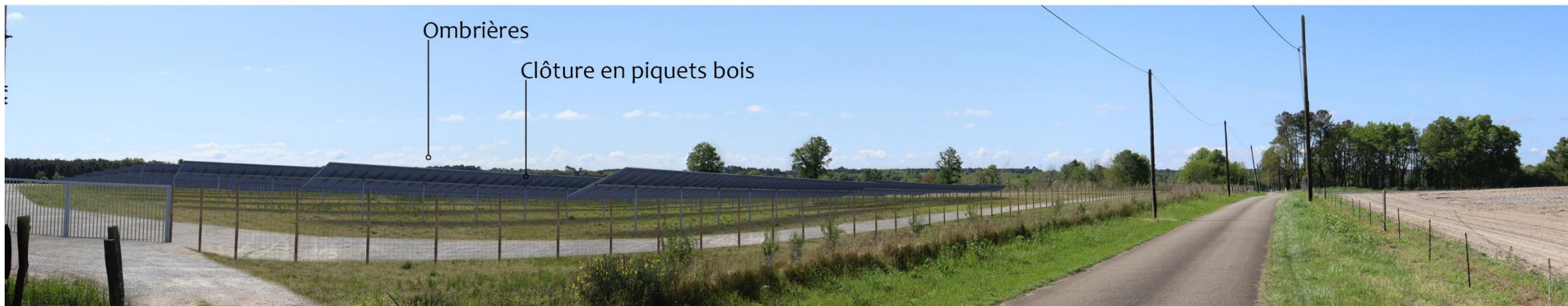
PDV 1 - Photomontage brut - Entrée du projet



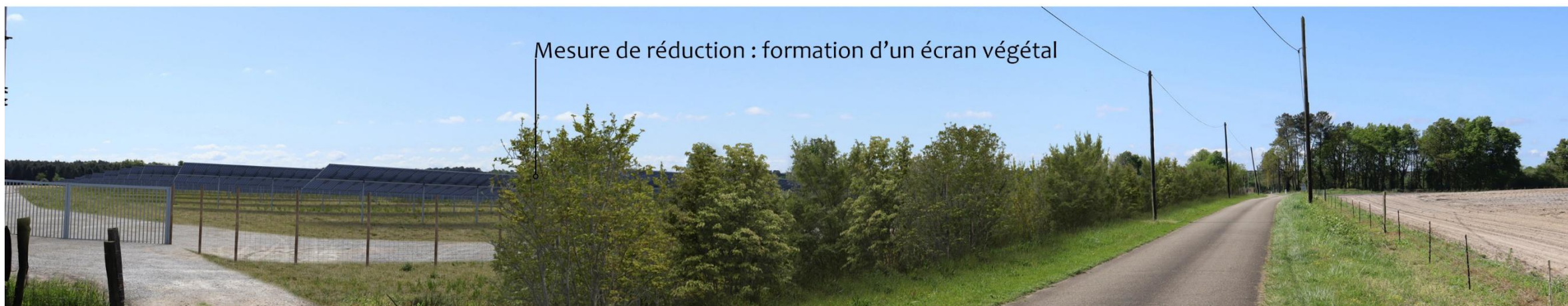
PDV 2 - Etat initial - Depuis le lieu-dit Pouy, au nord-ouest du projet



PDV 2 - Photomontage brut - Depuis le lieu-dit Pouy, au nord-ouest du projet



PDV 2 - Photomontage avec mesure de réduction - Depuis le lieu-dit Pouy, au nord-ouest du projet



PDV 3 - Etat initial - Depuis la route de Campet à Pouy



PDV 3 - Photomontage brut - Depuis la route de Campet à Pouy



PDV 3 - Photomontage avec mesure de réduction - Depuis la route de Campet à Pouy



PDV 3 - Photomontage brut - Depuis la route de Campet à Pouy - Zoom *2



PDV 3 - Photomontage avec mesure de réduction - Depuis la route de Campet à Pouy - Zoom *2



3.1 INCIDENCES PAYSAGERES BRUTES DU PROJET AGRIVOLTAIQUE

3.1.1 LES EFFETS VISUELS A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE PAYSAGERE

L'analyse de l'Etat Initial a montré qu'aucun axe routier ni élément touristique et patrimonial n'est concerné par des relations visuelles en direction de la ZIP. Ils ne présentent aucune sensibilité. Le projet s'insère au sein de l'unité paysagère formée par la Grande Lande. Les grandes clairières agricoles s'alternent avec de grandes parcelles boisées. Avec le contexte topographique aplani, les motifs paysagers génèrent des écrans visuels : la végétation, les cultures, les habitations...occupent pleinement le champ de vision.

Ainsi, les rares sensibilités identifiées se concentrent au sud du bourg de Campet-et-Lamolère. Comme démontré au sein de l'Etat initial, les perspectives visuelles s'ouvrent en direction du projet depuis uniquement la lisière sud du village. Aucun obstacle majeur ne s'interpose dans le regard.

Le projet forme une ligne de couleur sombre en arrière-plan du paysage. En l'absence de mesure de réduction, les ombrières de culture s'aperçoivent aux côtés des bâtiments et des habitations du lieu-dit Pouy. Les installations se fondent dans les rapports d'échelles existants sans former un nouvel élément de repère.

L'illustration ci-contre montre la localisation du projet au sein du champ de vision.

L'effet visuel est évalué faible à la sortie du bourg de Campet-et-Lamolère.

Compte tenu de ses caractéristiques, le projet s'insère au sein d'une clairière agricole sans perturber sa lisibilité. D'une part, la hauteur limitée et l'étendue restreinte des structures limitent son empreinte visuelle dans le paysage, d'autre part, le choix de la clôture (en piquet bois et un maillage lâche) traduit le respect de l'ambiance agricole du territoire étudié.

Au sein de l'aire d'étude paysagère, le projet de parc agrivoltaïque ne se repère que depuis la lisière sud de Campet-et-Lamolère. L'effet visuel est évalué faible en raison de la difficile perception du projet.

Le projet s'insère dans le paysage en respectant les ordres de grandeur. Il s'introduit aux côtés d'un hameau en affirmant l'ambiance agricole du secteur étudié. La composante formée par la clairière reste lisible dans le paysage.

Depuis Campet-et-Lamolère, lisière sud du bourg



Vue zoomée



Illustration 5 : Projet perceptible depuis la sortie sud de Campet

3.1.2 LES EFFETS VISUELS A L'ECHELLE DES ABORDS IMMEDIATS

Le projet s'implante au sein d'une clairière agricole. Les abords immédiats sont composés d'espaces cultivés et boisés. On note également la proximité des lieux de vie Grand Peillic et Pouy, ainsi que la présence d'infrastructures comme les axes routiers et la voie ferrée. Les sensibilités se concentrent aux proches abords immédiats :

- *Depuis les axes routiers*

La route de Campet au lieu-dit Herran

Cet axe routier s'inscrit à l'ouest du périmètre des abords immédiats. Il dessert les lieux dits Herran, Pouy et rejoint le bourg de Campet. Longeant le projet, les relations visuelles sont possibles :

- Sur la section à la sortie de Campet et Pouy : le projet s'insère en arrière-plan du paysage. La simulation 3 montre cet effet visuel. Les ombrières s'inscrivent aux côtés des éléments bâtis de Pouy et des éléments boisés. Elles forment une mince bande de couleur sombre. La faible hauteur des installations permet de conserver la lisibilité actuelle des éléments du paysage.
- Sur la section au droit du projet, les visibilitées sont latérales sans aucun obstacle actuel. La haie récemment plantée, composée de jeunes plants, sera conservée pour former un écran visuel. En attendant leur croissance, les structures sont visibles de près. La localisation de la zone témoin le long de cette portion routière permet de reculer les ombrières des abords routiers.

L'effet visuel est évalué modéré entre Campet et Pouy et fort au droit du projet.

PDV 3 - Photomontage brut - Depuis la route de Campet à Pouy - Zoom *2



Illustration 6 : Simulation visuelle des incidences brutes PDV3

La voie ferrée

Le projet de Campet-et-Lamolère s'inscrit en lisière de la voie ferrée. Le déplacement à grande vitesse du train induit un effet visuel dynamique peu prégnant dans le paysage. En effet, les éléments défilent les uns après les autres. La taille réduite du projet induit une présence furtive dans le champ de vision des passagers. Les deux postes de transformation sont perceptibles depuis cet axe de communication. Implantés le long de la lisière sud du projet, les deux postes se succèdent l'un après l'autre dans le champ de vision.

L'effet visuel est fort depuis la voie ferrée. L'effet est de nature dynamique, le projet interfère peu dans le champ de vision des passagers.

La route entre le lieu-dit Grand Peillic et la voie ferrée

Cet axe routier s'inscrit à l'est du périmètre des abords immédiats. Son usage est très local et concerne essentiellement les riverains habitants au lieu-dit Grand Peillic. Le projet s'insère dans le champ de vision frontal des automobilistes.

- En arrivant de Grand Peillic, le champ de vision est ouvert sur la clairière. Le projet s'insère en arrière en appui sur les masses boisées formant l'arrière-plan. Les structures agrivoltaïques sont perceptibles, ainsi que les éléments annexes au projet comme l'entrée du projet et le poste de livraison. Aucun filtre visuel ne s'intercale dans le champ de vision des automobilistes.
- Au droit du projet, le champ de vision est directement ouvert sur le projet. Les automobilistes perçoivent les tables agrivoltaïques, mais également la piste et l'entrée du projet. L'entrée se compose du portail, du poste de livraison et de la citerne. Ces éléments marquent l'ambiance d'une note anthropique au sein du paysage agricole. Le recul d'environ 30 m des tables au bord de la route crée un espace de respiration. La simulation 1 représente l'entrée principale.
- Entre la voie ferrée et le lieu-dit Pouy, le projet s'inscrit dans l'axe de la route. L'éloignement des tables vis-à-vis du bord de la route permet d'éviter une confrontation visuelle brutale. L'entrée du projet s'aperçoit également.

L'effet visuel est évalué modéré à fort sur cette desserte locale peu fréquentée.

PDV 1 - Etat initial - Entrée du projet



PDV 1 - Photomontage brut - Entrée du projet



Illustration 7 : Simulation visuelle des incidences brutes PDV1

- Depuis les lieux de vie

Pouy

Le lieu-dit Pouy se situe au nord-ouest du projet. Les jardins des maisons forment un écran visuel partiel depuis l'intérieur du hameau. Les visibilitées sont possibles à travers des percées visuelles et depuis la sortie sud de Pouy. La simulation 2 montre la perception sur le projet à la sortie du lieu-dit. Le recul des tables vis-à-vis de la route crée un espace de respiration évitant une confrontation brutale. Les tables sont perçues de manière latérale, leurs structures métalliques sont perceptibles. A travers les jardins au sein du hameau, les ombrières sont perceptibles de par leur couleur et leur structure.

L'effet visuel est évalué modéré à fort.

Grand Peillic

Le lieu-dit Grand Peillic s'insère dans un contexte arboré. En fonction des saisons et de la densité végétale, des percées visuelles portent sur le projet. La lisière nord du projet est particulièrement visible. Le projet se perçoit de manière latérale. Les rangées se distinguent les unes des autres habillant l'arrière-plan. Le projet forme un nouveau motif paysager.

L'effet visuel est évalué modéré dans le cas de percée visuelle.

PDV 2 - Etat initial - Depuis le lieu-dit Pouy, au nord-ouest du projet



PDV 2 - Photomontage brut - Depuis le lieu-dit Pouy, au nord-ouest du projet



Illustration 8 : Simulation visuelle des incidences brutes PDV2

3.1.3 DETERMINATION DES INCIDENCES PAYSAGERES ET SYNTHESE

Pour rappel, les incidences paysagères, appelées également **impact**, consistent à analyser les effets visuels du projet définitif en s'appuyant sur les conclusions de l'état initial, sur l'analyse des effets visuels et des photomontages. **L'incidence est ainsi la transposition de cet effet en fonction de la valeur de l'enjeu initial.**

Dans un but d'objectivité dans la définition de la valeur des incidences, la formule suivante sera appliquée :

EFFET * ENJEU = INCIDENCE (IMPACT)

En suivant la grille suivante :

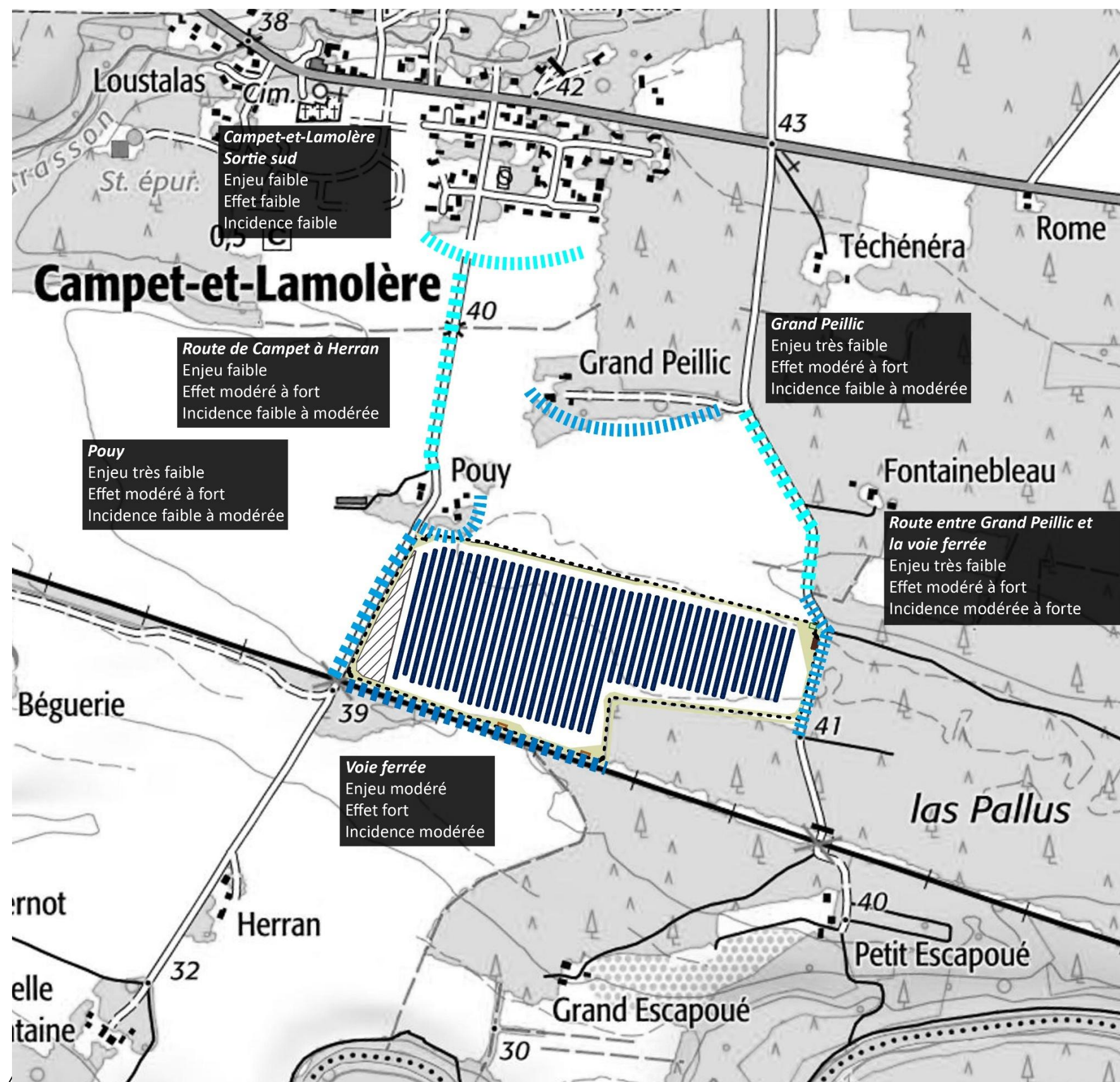
		EFFET				
ENJEU			Très faible	Faible	Modéré	Fort
	Très faible	Très faible	Très faible / Faible	Faible / Modérée	Faible / Modérée	
	Faible	Très faible / Faible	Faible	Faible / Modérée	Modérée	
	Modéré	Faible	Faible / Modérée	Modérée	Modérée / Forte	
	Fort	Faible	Faible / Modérée	Modérée / Forte	Forte	

Dans le cadre du projet d'ombrières de culture de Campet-et-Lamolère, les incidences paysagères sont les suivantes :

Thématiques	Enjeu	Effet	Incidence paysagère
Composante paysagère			
Clairière	Modérée Ouvertures à maintenir	Faible	Faible
Lieux de vie			
Campet-et-Lamolère	Faible Lieu de vie entre 300 et 2 000 habitants	Faible Lisière sud du bourg de Campet-et-Lamolère	Faible
ABORDS IMMEDIATS			
Route de Campet à Herran	Faible Axe routier local	Modéré entre Campet et Pouy	Faible à modérée
		Fort au droit du projet	Modérée
Voie ferrée	Modéré Axe de transport grande vitesse	Fort	Modérée
Route entre Grand Peillic et la voie ferrée	Très faible Desserte locale	Modéré à fort au droit du projet	Faible à modérée
Pouy	Très faible Lieu-dit	Modéré à fort	Faible à modérée
Grand Peillic	Très faible Lieu-dit	Modéré	Faible à modérée

Tableau 4 : Détermination des incidences paysagères du projet d'ombrière de culture de Campet-et-Lamolère

Le projet d'ombrières de culture de Campet-et-Lamolère se situe au sein d'une clairière agricole caractéristique de l'unité paysagère de la Grande Lande. Son gabarit s'insère dans les échelles du paysage existant évitant des incidences paysagères lointaines. En effet, l'analyse a montré que le projet se perçoit uniquement depuis la lisière sud de Campet-et-Lamolère et depuis les proches abords. La carte en page suivante synthétise les incidences paysagères.



Carte 10 : Synthèse des incidences paysagères brutes du projet d'ombrières de Campet-et-Lamolère

3.2 MESURES PAYSAGERES

Afin d'intégrer au mieux le projet d'ombrière d'élevage dans son environnement, des mesures paysagères sont proposées en suivant la méthode ERC (Eviter, Réduire et Compenser). Ces mesures font suites aux recommandations émises lors de la remise de l'état initial. Une démarche itérative entre le porteur de projet et les différents spécialistes de l'environnement ont permis d'établir un ensemble de mesures dès la conception du projet. Aucune mesure paysagère d'accompagnement ni de compensation n'est prévue en raison du contexte paysager peu sensible et des incidences peu nombreuses.

3.2.1 LES MESURES D'EVITEMENT

Le projet suit la recommandation 2 consistant à maintenir la plantation récente d'arbustes. Cette plantation forme une haie le long de la route à l'ouest du projet. Une fois à maturité, cette haie joue un rôle de filtre visuel et réduit les effets du projet sur l'axe routier reliant le lieu-dit Herran à Campet.

Le projet suit la recommandation 3 évoquant la concentration des éléments du projet. Ces derniers ont été regroupés et localisés sur des lisières de moindre enjeu (bord de voie ferrée notamment).

3.2.2 LES MESURES DE REDUCTION

Habillage des postes de livraison et de transformation

Le poste de livraison est situé à l'entrée du projet. Il s'agit d'un bâtiment technique type préfabriqué de 36 m². Afin de traiter qualitativement l'entrée, le poste sera revêtu d'un bardage bois vertical et les huisseries, portes et toitures seront peintes de couleur gris olive (code RAL 6006).

Les deux postes de transformation se situent en lisière sud du projet, bordé par la voie ferrée. Ces postes seront peints de couleur gris olive, code RAL 6006.

Traitement des portails et de la clôture

Le projet de parc agrivoltaïque nécessite l'installation d'une clôture et de quatre portails d'accès. La clôture sera d'apparence agricole avec des piquets en bois et un maillage lâche. La couleur du grillage et du portail sélectionnée est gris galvanisé. Il présente un aspect brut non peint garantissant la sobriété des textures, matériaux et couleurs.

Réalisation d'un filtre végétal au nord du projet

Afin d'atténuer les effets visuels identifiés depuis le nord de l'aire d'étude paysagère, à savoir la lisière sud de Campet-et-Lamolère et depuis la route entre Campet et Pouy, il est proposé la réalisation d'un filtre végétal. Celui-ci consiste en la plantation d'une haie. Les détails de mise en œuvre de cette mesure sont les suivants :

Création d'un filtre végétal	
Localisation	Lisière nord du projet
Linéaire	295 mètre linéaire

Type	Haie multistrata arborée et arbustive d'environ 3 m de large et de 5 m de hauteur maximum
Essences sélectionnées	Privilégier les essences locales afin de favoriser leur croissance rapide et l'adéquation de la mesure dans son contexte paysager <u>Essences préconisées</u> : Aubépine, néflier, arbousier, genêt, ajonc et érable champêtre Cette liste sera à affiner par le maître d'œuvre en charge du chantier.

Tableau 5 : Détails de la mise en œuvre de la mesure de réduction

Enfin, le schéma ci-dessous représente la mise en œuvre de la mesure de plantation :

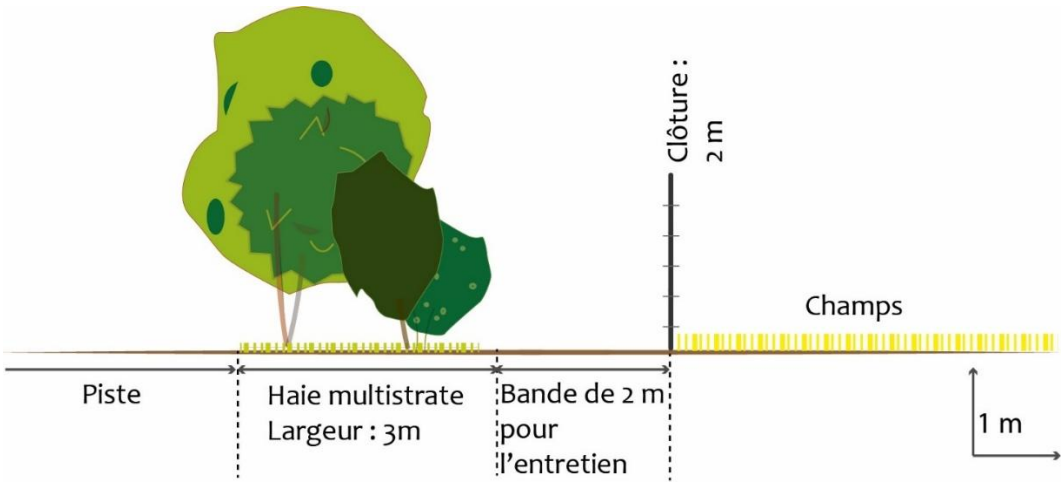


Figure 4 : Schéma de la mesure de plantation

Le chiffrage de cette mesure de plantation est établi à partir du référentiel de coût de plantation agroforestière établies par l'Afac-Agrofresteries en avril 2023. Il s'agit d'une moyenne permettant d'avoir un ordre d'idée du coût de la mesure.

Etapas de réalisation	Prix HT par mètre linéaire en euros
PLANTS - Achat de plants végétal local	1,75
SOL - Préparation et mise en place	6,43
PROTECTIONS - Pose et protections gibiers	5,2
PAILLAGE	9,12
TOTAL PLANTATIONS Coût moyen	22,5
SUIVI	
Prix dégagement annuel	1,13
Prix d'une taille de formation	0,91
TOTAL ENTRETIEN SUR 3 ANS	4,3
TOTAL COUT MOYEN	28,84

Maîtrise d'œuvre entre 1j et 1,5 j de chantier	996 par chantier
--	------------------

Tableau 6 : Synthèse des coûts moyens de réalisation d’une haie (source : Afac-agroforesteries, avril 2023)

Le tableau suivant adapte ses coûts moyens à la réalisation de la haie souhaitée dans le cadre du projet de Campet-et-Lamolère.

Détails	Prix HT en euros
Chiffrage pour création de haie - 295 ml	8 507
Maîtrise d'œuvre	996
TOTAL	9 503

Tableau 7 : Chiffrage de la mesure de plantation R1

L’illustration suivante montre les effets visuels réduits par la mise en place de cet écran végétal.

PDV 3 - Photomontage brut - Depuis la route de Campet à Pouy - Zoom *2



PDV 3 - Photomontage avec mesure de réduction - Depuis la route de Campet à Pouy - Zoom *2



Illustration 9 : Zoom sur la mise en place de la mesure depuis la route de Campet à Pouy

3.2.3 COUT DES MESURES PAYSAGERES

Le tableau ci-dessous évalue le coût des mesures paysagères. Ces valeurs sont susceptibles d’évoluer en fonction des experts qui auront la charge de réaliser ces différents travaux (habillage du poste de livraison).

Type de mesure	Coût
Mesure d’évitement	
Conservation de la trame végétale existante	Aucun – intégré lors de l’élaboration du projet
Mesure de réduction	
Habillage du poste de livraison (bardage bois et peinture)	Environ 8 000 € pour information, intégré au coût du projet
Habillage des postes de transformation (peinture)	Intégré au coût du projet
Traitement des portails et de la clôture	Intégré au coût des portails et de la clôture
Création d’un filtre végétal	9 503 € (estimation)

Tableau 8 : Coût des mesures paysagères

3.3 INCIDENCES PAYSAGERES RESIDUELLES

Les mesures paysagères concernant l’insertion du projet à travers les teintes et les textures des éléments du projet. Elles n’engendrent pas de réduction des effets visuels, mais accompagnent le regard. L’effet produit est positif et évite des contrastes brutaux et peu harmonieux.

Les mesures d’évitement et de réduction concernant la conservation de la trame végétale existante et la réalisation d’un filtre végétal abaissent les niveaux d’effets suivants :

Théma- tiques	Enjeu	Effet	Incidence paysagère brute	Mesure paysagère	Incidence paysagère résiduelle
Composante paysagère					
Clairière	Modérée <i>Ouvertures à maintenir</i>	Faible	Faible	-	Faible
Lieux de vie					
Campet-et- Lamolère	Faible <i>Lieu de vie entre 300 et 2 000 habit ants</i>	Faible <i>Lisière sud du bourg de Campet- et-Lamolère</i>	Faible	Mesure de réduction : Création d’un filtre végétal	Très faible
ABORDS IMMEDIATS					
Route de Campet à Herran	Faible Axe routier local	Modéré entre Campet et Pouy	Faible à modéré	Mesure de réduction : Création d’un filtre végétal Mesure d’évitement : Conservation de la jeune haie existante	Faible
		Fort au droit du projet	Modéré		
Voie ferrée	Modéré Axe de transport grande vitesse	Fort	Modérée	-	Modérée
Route entre Grand Peillic et la voie ferrée	Très faible Desserte locale	Modéré à fort au droit du projet	Faible à modérée	Mesure de réduction : Habillage des postes	Faible à modérée
Pouy	Très faible Lieu-dit	Modéré à fort	Faible à modérée	Mesure de réduction : Création d’un filtre végétal	Faible
Grand Peillic	Très faible Lieu-dit	Modéré à fort	Faible à modérée	Mesure de réduction : Création d’un filtre végétal	Faible

Tableau 9 : Incidences paysagères résiduelles

3.4 INCIDENCES PAYSAGERES CUMULEES

A l'échelle de l'aire d'étude paysagère, aucun autre projet n'a été recensé.

Le plus proche se situe à environ 2,5 km au sud du projet de Campet-et-Lamolère. Il s'agit d'une centrale photovoltaïque au sol, sur le site d'une ancienne décharge, sur la commune de Saint-Perdon. Ce projet s'étend sur environ 3,7 ha.

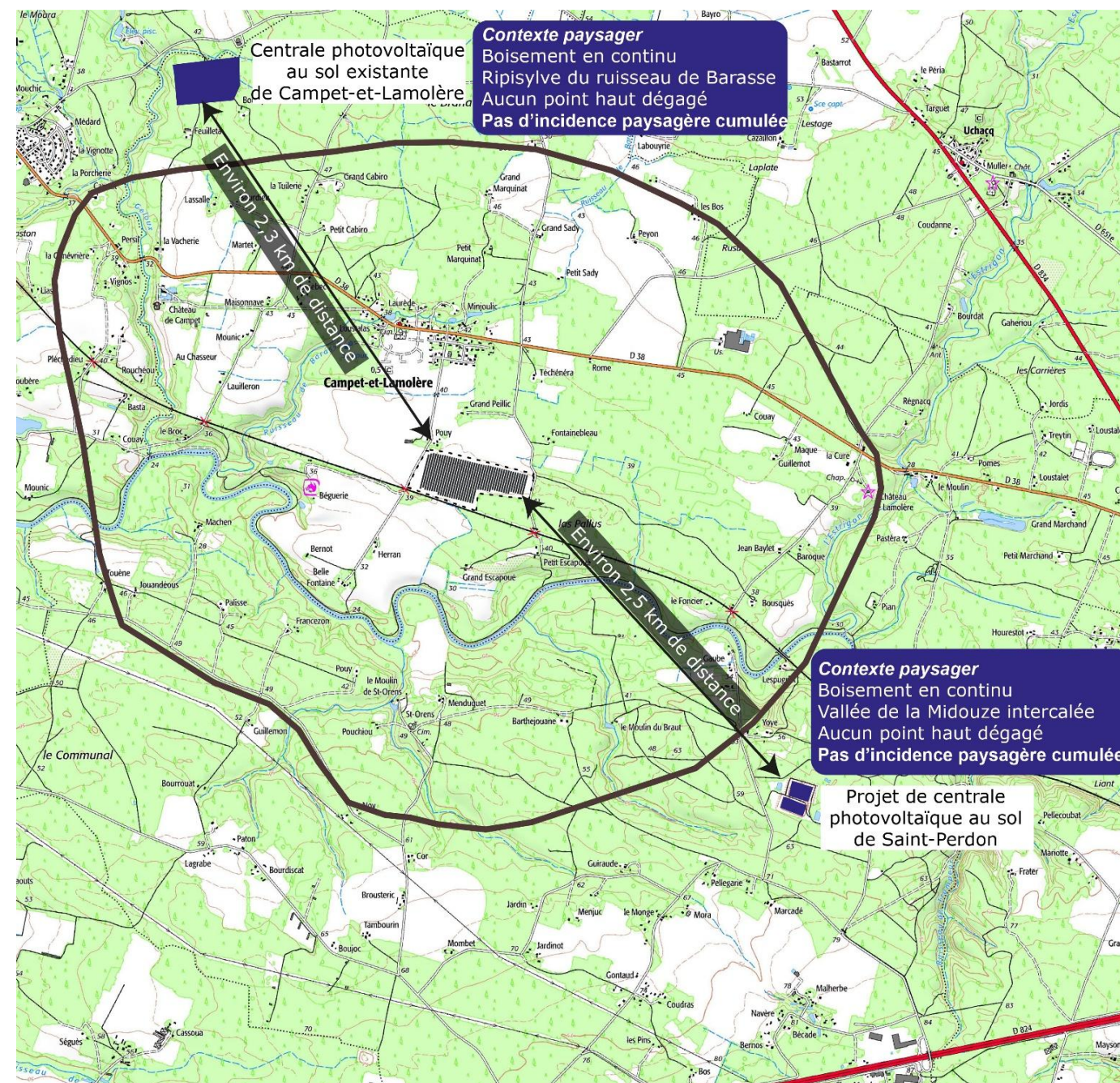
Le second est un parc en fonctionnement. Il se situe à environ 2,3 km au nord-ouest du projet étudié, sur la commune de Campet-et-Lamolère.

Enfin, un dernier parc en fonctionnement est recensé à environ 4,6 km au nord-est du projet étudié. Celui-ci est éloigné du projet étudié et s'implante sur la commune d'Uchacq-et-Parentis. Il ne figure pas sur la carte ci-contre.

La carte ci-contre montre l'implantation du projet de Saint-Perdon et du parc existant de Campet-et-Lamolère. La présence de boisements en continu et l'absence de point haut dégagé évite toute interaction visuelle. De même les ripisylves des cours d'eau participent aux écrans visuels. Enfin, l'éloignement évite toute incidence cumulée avec notamment le parc existant d'Uchacq-et-Parentis.

Chaque projet/parc possède son propre bassin visuel qui ne s'interfère pas ensemble.

Aucune incidence cumulée n'est identifiée.



Carte 11 : Contexte paysager des deux projets



4 CONCLUSION GENERALE DU VOLET PAYSAGER ET PATRIMONIAL

Le projet d'ombrières de culture de Campet-et-Lamolère s'inscrit au sein de l'unité paysagère de la Grande Lande. Le paysage étudié présente l'ensemble des caractéristiques de cette unité, à savoir un paysage constitué de trois composantes telles que le plateau forestier, les cours d'eau formant des vallons et les clairières.

Les caractéristiques paysagères constituent des obstacles dans la perception du projet au sein du territoire étudié. En effet, la topographie aplanie et le couvert végétal empêchent le regard d'atteindre de longues perspectives. Chaque élément naturel ou anthropique devient un écran visuel en direction du projet.

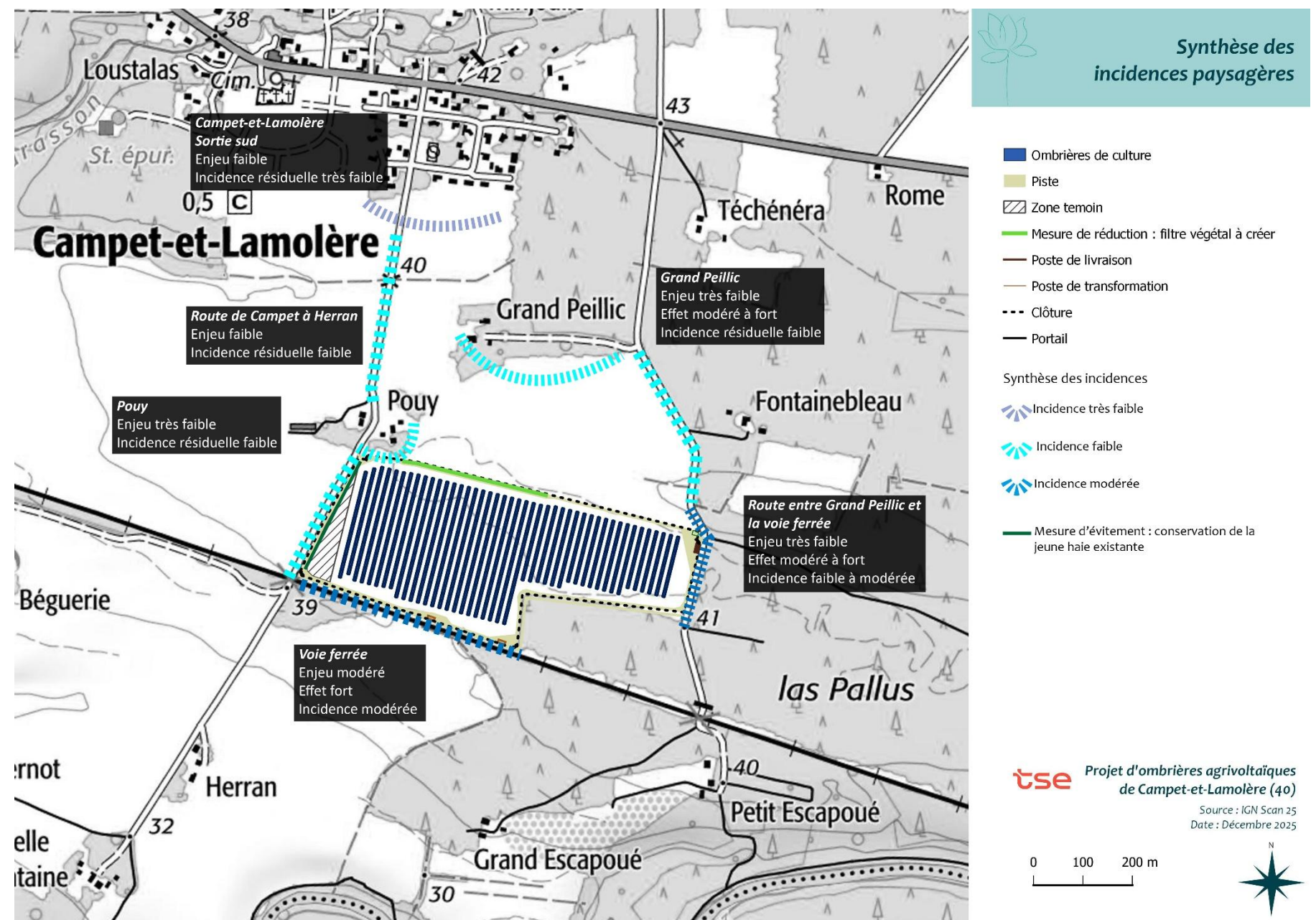
Lors de son élaboration, les recommandations paysagères ont été respectées. Le maintien de la jeune haie en lisière ouest et la création d'un filtre végétal au nord constituent des mesures d'évitement et de réduction des effets visuels. De même, l'habillage des postes de livraison et de transformation participent à l'insertion des ombrières dans ce contexte paysager.

Les incidences résiduelles se concentrent ainsi sur :

- La lisière sud de Campet
- La route entre Campet et Herran
- La voie ferrée
- Les lieux dits Pouy et Grand Peillic
- La route entre Grand Peillic et la voie ferrée.

Ces incidences concernent les proches abords. Le projet s'insère dans un contexte agricole où l'homme est présent à travers des lieux d'habitations et d'exploitation du sol. Les ombrières s'y insèrent en tant que nouveau motif sans perturber les échelles horizontales et verticales.

Aucune incidence cumulée n'est identifiée.



Carte 12 : Synthèse des incidences paysagères résiduelles du projet agrivoltaïque de Campet-et-Lamolère

